

# Code de la Route

Edition TVL 2009



## LE PERMIS DE CONDUIRE B

### Le permis B

Age d'obtention minimal : 18 ans  
(apposition d'un disque A pendant la période probatoire)

Il permet de conduire les véhicules suivants :



Voiture de tourisme d'un PTAC de 3,5 tonnes maximum.



Voiture de tourisme plus remorque si l'ensemble n'entre pas dans la catégorie E(B).



Véhicules d'un PTAC maximum de 3,5 tonnes affectés au transport de marchandises ou au transport de personnes (maxi 9 places assises, conducteur compris).



Moto de 125 cm<sup>3</sup> maximum après 2 ans de permis B + formation pratique.

Remarque : le permis B permet aussi la conduite des tricycles et quadricycles à moteur (permis B1).

## LES AUTRES PERMIS

### Le permis E(B)

Il est obligatoire lorsque vous attellez à un véhicule de la catégorie B une remorque (ou une caravane) dont le PTAC dépasse 750 Kg si :

- le PTAC de la remorque dépasse le PV du véhicule tracteur ou
- la somme des PTAC (voiture + remorque) dépasse 3 500 Kg.

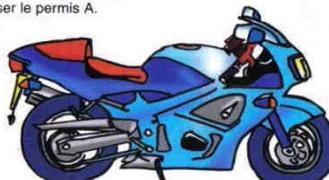


Déroulement de l'examen : Ce permis est composé d'une épreuve sur plateau (maniabilité, interrogation orale, vérification du matériel, attelage) et d'une épreuve en circulation.

### Les permis moto

Après deux ans de permis B, vous êtes autorisé à conduire une 125 cm<sup>3</sup> avec une formation pratique complémentaire. Si vous désirez conduire une moto de plus grosse cylindrée, vous devez passer le permis A.

Il se compose d'une épreuve sur plateau (maniabilité, interrogation orale, vérification du matériel) et d'une épreuve en circulation.



# LES AUTRES PERMIS

## • Les permis poids-lourds



### Le permis C

Il permet de conduire des véhicules isolés affectés au transport de marchandises dont le PTAC excède 3,5 tonnes. Pour passer ce permis, il faut être âgé de 18 ans. L'examen se compose d'une épreuve sur plateau (interrogations écrites et orales, vérification du matériel, maniabilité) et d'une épreuve en circulation.



### Le permis E (C)

Il permet de conduire les ensembles de véhicules affectés au transport de marchandises (ex : semi-remorque). Pour obtenir ce permis, il faut être âgé de 18 ans minimum. L'examen se déroule de la même manière que le permis C avec un exercice d'attelage - dételage supplémentaire.



### Le permis D

Il permet de conduire les véhicules affectés au transport de personnes (ex : bus). Pour passer ce permis, il faut être âgé de 21 ans minimum. L'examen se déroule de la même manière que le permis C.

## • L'ASSR et le BSR

### L'ASSR (Attestation Scolaire Sécurité Routière)

Cet examen fait suite à l'enseignement dispensé en cours d'année dans différentes disciplines en classe de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>.

La réussite à l'ASSR de 1<sup>er</sup> niveau (ou à défaut de 2<sup>nd</sup> niveau) est exigée pour l'inscription à un stage pratique de conduite des cyclomoteurs.

L'ASSR de 2<sup>nd</sup> niveau (en 3<sup>e</sup>) est obligatoire pour passer le permis de conduire A ou B pour les personnes nées après le 31 décembre 1987.

Les jeunes sortis du milieu scolaire doivent passer l'ASR (Attestation Sécurité Routière) dans un centre agréé (GRETA).

### Le BSR (Brevet Sécurité Routière)

Le BSR est délivré aux titulaires de l'ASSR ou de l'ASR qui ont suivi une formation pratique de 5 heures organisée par une école de conduite. Le BSR permet de conduire un cyclomoteur dès 14 ans.



# LA FORMATION - L'EXAMEN

## • Examen du permis de conduire

### Epreuve théorique générale (ETG)

On l'appelle communément "épreuve du code de la route".

Elle se présente sous la forme de 40 questions à choix multiples (QCM). Le candidat doit obtenir au moins 35 bonnes réponses pour être admis à cette épreuve. Elle est indispensable pour passer à l'épreuve pratique.

### Epreuve pratique

La durée de l'examen est de 35 minutes avec 25 minutes de conduite effective, deux manœuvres et des questions concernant le véhicule et la sécurité routière. L'inspecteur va évaluer les capacités du candidat sur différents réseaux routiers.

A l'issue de l'épreuve, en cas de réussite, un certificat provisoire valable deux mois est délivré ou envoyé au candidat. Ce certificat tient lieu de permis dans l'attente de l'envoi de l'original par la Préfecture.

## • Durée de la formation

La durée de la formation pratique est de 20 heures minimum. (la moyenne nationale est de 30 heures)

C'est l'enseignant de la conduite qui évaluera, lors d'une évaluation initiale, le nombre d'heures de conduite nécessaire en fonction des aptitudes des candidats.

La durée de la formation théorique est variable suivant les capacités des élèves.



Un livret d'apprentissage est remis à chaque élève. Ce document est un titre administratif qui justifie que vous êtes en phase d'apprentissage du permis.

Il précise le contenu, la progression et le calendrier de la formation.



# SOMMAIRE

## Environnement

	Pages
La signalisation	07 à 52 →
Les règles de priorité	53 à 68 →
Les feux	69 à 80 →
L'arrêt et le stationnement	81 à 96 →
La vitesse	97 à 114 →
Le croisement et le dépassement	115 à 126 →
L'autoroute	127 à 144 →
La nuit et la météo	145 à 158 →

## Usagers

Le conducteur et les autres usagers	159 à 186 →

## Véhicule

Les principaux organes, l'éclairage, l'entretien	187 à 200 →

## Accidents

Les statistiques, l'assurance, le constat	201 à 212 →

## Vie pratique et Index

213 à 240 →
-------------

# LA SIGNALISATION



## La signalisation horizontale

### Les lignes

### Les flèches au sol

### Les voies

### Les autres marquages

### Les marquages temporaires

## La signalisation verticale

### Les formes des panneaux

### Les panneaux d'intersection

### Les panonceaux

### Les panneaux d'obligation

### Les panneaux de danger

### Les panneaux de fin d'obligation

### Les passages à niveau

### Les panneaux d'indication

### Les panneaux d'interdiction

### Les panneaux de direction

### Les panneaux de fin d'interdiction

### Les panneaux de localisation

### Les panneaux de stationnement

### Les panneaux temporaires

### Les bornes et balises

### Auto-évaluation

## LES LIGNES

Le marquage au sol donne des indications sur les zones de circulation et sur la conduite à tenir. Il en existe différentes sortes que nous allons présenter successivement.



### • Les lignes de rive sur route

Elles délimitent la chaussée de l'accotement. Elles peuvent être franchies pour s'arrêter ou stationner.

Elles sont discontinues avec des traits et des intervalles de longueurs presque identiques :

- traits = 3 mètres
- intervalles = 3,50 mètres

### • Les lignes de rive sur autoroute et sur les voies rapides



Elles séparent la chaussée de la bande d'arrêt d'urgence. Elles ne peuvent être franchies qu'en cas de panne ou d'incident.

Elles sont discontinues avec des traits de 38 mètres et des intervalles de 14 mètres (ancienne réglementation : traits de 20 m et intervalles de 6 m).



### • Les lignes discontinues de délimitation de voie

Elles délimitent les voies et indiquent que vous devez circuler dans la voie la plus à droite.

Il est possible de franchir ces lignes pour dépasser ou traverser la chaussée (ex : pour tourner à gauche).

Elles sont composées de traits de 3 mètres et d'intervalles de 10 mètres.



### • Les lignes d'avertissement

Elles annoncent une ligne continue. Le dépassement est possible si vous êtes certain de vous rabattre avant la ligne continue.

Elles sont composées de traits de 3 mètres et d'intervalles de 1,33 mètre.



### • Les lignes de dissuasion

Elles se rencontrent sur les routes étroites et sinueuses.

Elles indiquent que seul le dépassement de véhicules très lents (ex : cycliste) est autorisé.

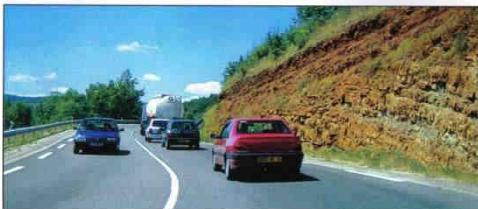
Elles sont composées de traits de 3 mètres et d'intervalles de 1,33 mètre (marquage identique à la ligne d'avertissement).

## LES LIGNES

### • La ligne continue

Elle sépare les voies de circulation.

Vous ne devez jamais franchir, ni même chevaucher cette ligne. Le dépassement est par conséquent impossible à cet endroit.



### • La ligne mixte

Elle est constituée d'une ligne continue et d'une ligne discontinue (pointillés).



Dépassement interdit



Dépassement autorisé

Le dépassement est interdit si la ligne continue se trouve du côté de votre voie.

Le dépassement est autorisé si la ligne discontinue se trouve du côté de votre voie. Attention, vous devez avoir achevé votre dépassement avant la fin de la ligne discontinue.

## CHAUSSÉES SANS MARQUAGE

### • Règles de conduite

Sur une chaussée sans marquage, en marche normale, vous devez maintenir votre véhicule près du bord droit de la chaussée autant que l'état et le profil de la route le permettent.

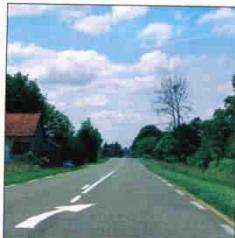


Pour effectuer certaines manœuvres (croisement, changement de direction), vous devez imaginer une ligne centrale séparant la route en deux parties.

Vous devez adopter une position sur la chaussée identique à celle que vous auriez occupée si un marquage au sol était tracé sur la route.



## LES FLÈCHES AU SOL



### Les flèches de rabattement

Les lignes d'avertissement sont souvent complétées par des flèches de rabattement orientées vers la droite.

Elles sont généralement au nombre de trois. Elles signifient que la ligne discontinue va être remplacée par une ligne continue.



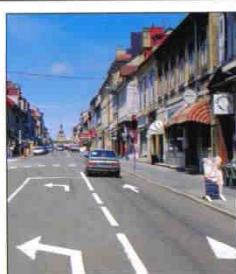
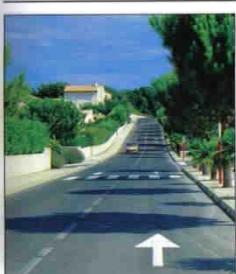
Sur les chaussées à plusieurs voies, les flèches de rabattement sont peintes sur la voie qui va disparaître.

Si vous circulez sur cette voie, vous devez la quitter le plus tôt possible.

12

Lorsque les flèches de rabattement ont la pointe dirigée vers vous, (photo ci-dessus) cela concerne les usagers venant en sens inverse.

## LES FLÈCHES AU SOL



### Les flèches directionnelles ou flèches de sélection

Elles indiquent la voie à utiliser en fonction de la direction que vous voulez prendre.

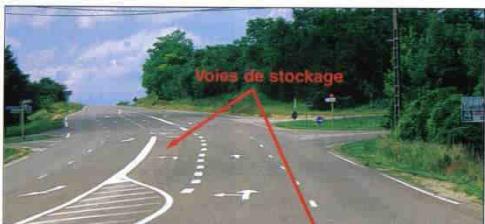
Vous devez vous placer dans cette voie dès la première flèche.

Lorsque deux voies indiquent la même direction, vous devez vous placer sur la voie la plus à droite.

Directions possibles en fonction des voies empruntées :



## LES VOIES



### La voie de stockage

Elle se trouve au milieu de la chaussée et permet aux véhicules voulant tourner (à gauche) de ne pas gêner ceux qui empruntent une autre direction.

Lorsque vous empruntez une voie de stockage, avant de tourner (à gauche), vous devez céder le passage aux véhicules arrivant en sens inverse. Par contre, face à un usager utilisant aussi une voie de stockage, vous devez tourner devant lui.



### La voie réservée aux transports en commun (bus)

Dans les grandes villes, il existe des voies réservées aux autobus qui peuvent aussi être autorisées aux taxis et aux ambulances.



Elles sont délimitées par une ligne blanche très large, continue ou discontinue.

## LES VOIES



### La voie réservée aux véhicules lents

C'est une voie supplémentaire sur la droite de la chaussée qui se rencontre principalement dans les montées.

Elle est délimitée par une ligne blanche très large, continue ou discontinue. Cette voie doit être utilisée par les véhicules ne pouvant pas circuler à une vitesse supérieure à 60 km/h.



### La piste cyclable

C'est une chaussée distincte de la chaussée principale, qui est réservée à la circulation des cycles sans remorque. Les cyclomoteurs peuvent y circuler si le panneau est complété par le panonceau ci-dessous.



### La bande cyclable

C'est une voie réservée à la circulation des cycles sans remorque (idem piste cyclable).

Elle est délimitée par une ligne blanche continue ou discontinue.

Attention ! les usagers circulant sur les pistes et bandes cyclables doivent respecter les règles de priorité aux intersections.

Pour les autres usagers, la circulation, le stationnement et l'arrêt sont interdits sur les pistes et bandes cyclables.

## LES VOIES



### La voie d'accélération

Elle permet de prendre de l'élan pour s'insérer dans la circulation principalement des autoroutes et voies rapides.

Un panneau de "cédez le passage" implanté le long de cette voie vous rappelle que vous n'êtes pas prioritaire.

Ces voies d'accélération sont délimitées par une ligne blanche discontinue très large avec des traits de 3 mètres et des intervalles de 3,50 mètres.



### La voie de décélération

Elle permet de quitter une autoroute ou une route à fort trafic sans gêner les véhicules qui vous suivent.

Vous devez attendre d'être sur cette voie pour ralentir.

Ces voies de décélération sont délimitées par une ligne blanche discontinue très large avec des traits de 3 mètres et des intervalles de 3,50 mètres (idem voie d'accélération).

## LES AUTRES MARQUAGES

### Les zébras

Ils sont composés de hachures blanches délimitant une partie de la chaussée.

Sur les zébras, il est interdit de circuler, de stationner ou de s'arrêter.



### Les passages piétons

Ils sont matérialisés par de larges bandes blanches.

A leur approche, vous devez ralentir, voire vous arrêter, si un piéton désire traverser.



## LES AUTRES MARQUAGES

### Les arrêts de bus

Ils sont matérialisés par une ligne zigzag jaune.

Vous pouvez rouler sur ce marquage, mais l'arrêt et le stationnement y sont interdits.



### La voie de détresse

C'est une voie qui se trouve généralement dans les fortes descentes. Elle permet, en cas de défaillance mécanique (ex : freins), de s'immobiliser dans un bac à sable, évitant ainsi un accident grave.



Ces voies de détresse sont signalées par le panneau ci-dessus et matérialisées au sol par des carrés rouges et blancs peints sur la totalité de cette voie.



## LES MARQUES TEMPORAIRES

### Le marquage temporaire

En période de travaux, la circulation peut être guidée par un marquage au sol jaune.



Les caractéristiques (traits, intervalles...) du marquage temporaire sont identiques à celles du marquage permanent, hormis la couleur.



Le marquage jaune annule et remplace le marquage blanc. Dans tous les cas, vous devez respecter les indications fournies par les lignes jaunes.



## LES FORMES DES PANNEAUX

Les panneaux possèdent trois caractéristiques qui leur donnent une signification : Forme, Couleur, Symbole. Pour adapter sa conduite aux informations données par un panneau, il faut être capable de comprendre très vite le sens de son message.

LES FORMES	LES COULEURS			
La forme	La couleur	Le symbole	Le panneau	Le message
Ainsi l'ordre des véhicules de transport en commun				

20

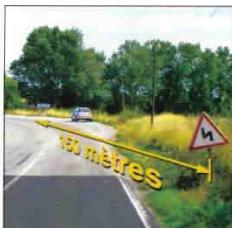
## PANNEAUX DE DANGER

### Les panneaux de danger

Ils signalent une zone dangereuse où vous devez ralentir.



**En agglomération :**  
Ils sont placés à environ 50 mètres du danger annoncé.



**Hors agglomération :**  
Ils sont placés à environ 150 mètres du danger annoncé.

### Les exceptions :



Ce panneau de danger est implanté à l'endroit où la circulation se fait à double sens. C'est donc un signal de position contrairement aux autres panneaux de sa famille.



Lorsqu'un panonceau de distance se situe sous le panneau, le danger se trouve à la distance mentionnée et non plus à 50 m en agglomération ou 150 m hors agglomération.

## LES PANONCEAUX

### Les panonceaux

Ils donnent des précisions complémentaires sur le panneau sous lequel ils sont placés.  
Ils sont de la même couleur que le panneau.



Vitesse limitée à 60 km/h pour les véhicules affectés au transport de marchandises.

Les panonceaux directionnels



### Cas particuliers

	Indique la distance à laquelle s'applique l'information donnée par le panneau.
	Ce panonceau indique la distance à laquelle s'étend la prescription donnée par le panneau.
	Un panonceau peut être commun à un panneau de danger et un panneau d'interdiction. Dans ce cas, les signaux sont placés dans cet ordre.
	Le panneau sous lequel il est placé concerne une aire de danger aérien.
	Attention : la nuit, vous pouvez confondre la route et la surface de l'eau.

21

## PANNEAUX DE DANGER



Attention : la nuit, vous pouvez confondre la route et la surface de l'eau.



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virages dont le premier est à droite



Succession de virages dont le premier est à gauche



Cassis ou dos d'âne



Ralentisseur du type dos-d'âne



Chaussée rétrécie par la gauche



Chaussée rétrécie par la droite



Chaussée rétrécie



Chaussée glissante



Pont mobile



Débouché sur un quai ou une berge



Traversée d'une aire de danger aérien



Traversée de voies de tramways



Circulation dans les deux sens

## PANNEAUX DE DANGER



Risque de chute de pierres ou de présence sur la route de pierres tombées.



Descente dangereuse sur 100 mètres, on descend de 10 mètres.



Endroit fréquent par les enfants.



Débouché de cyclistes venant de gauche ou de droite.



Passage pour piétons.



Autres dangers.



Annonce de feux tricolores.



Vent latéral.



Passage d'animaux domestiques.



Passage d'animaux sauvages.



Passage de cavaliers.

## PANNEAUX D'INTERSECTION

### Les panneaux de priorité

Ils signalent les règles de priorité à respecter dans les intersections. Ils peuvent prendre différentes formes : triangle, losange, octogone.



Intersection où la priorité à droite est applicable.



Carrefour à sens giratoire.



Priorité ponctuelle :

uniquement à l'intersection annoncée



Route à caractère prioritaire, à toutes les intersections



Fin de route à caractère prioritaire



150 m Cédez le passage : signal avancé



(+ feux) ou Cédez le passage : signal de position



STOP 150 m Cédez le passage : signal avancé



Stop : signal de position



Stop : signal de position



150 m Cédez le passage : signal avancé



Cédez le passage : signal de position



STOP



STOP



STOP

Panonceaux-schémas : ils représentent la configuration du carrefour qui va être abordé.

Un trait large unique schématisme le tracé de la route prioritaire. La branche verticale, située dans la moitié inférieure du panonceau, symbolise la route où vous vous trouvez.

## PANNEAUX D'INTERDICTION

### Les panneaux d'interdiction

Ces panneaux sont placés à l'endroit où commence l'interdiction sauf si un panonceau de distance les complète. Cette interdiction s'étend jusqu'à la prochaine intersection ou si un panneau y met fin.



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux véhicules tractant une remorque ou de plus de 250 kg



Interdiction de faire demi-tour, prochainne intersection incluse



Interdiction de dépasser les véhicules sauf les sans side-car



Interdiction aux véhicules de moins de 3,50 mètres dont le PTAC ou le PTRA, sauf si le conducteur peut dépasser tous les véhicules, sauf les deux roues sans side-car



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux motocyclettes et motocyclettes légères



Accès interdit aux véhicules dont la longueur totale (conducteur compris) est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules à moteur



Accès interdit aux véhicules dont la longueur totale (conducteur compris) est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules dont la longueur totale (conducteur compris) est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules à traction animale



Accès interdit aux charrettes à bras

## PANNEAUX D'INTERDICTION



Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou une remorque ou de plus de 250 kg



Intervalle de sécurité minimum



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



Signaux schénes interdits



Accès interdit aux véhicules dont le PTAC, chargement compris, est supérieur au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules dont le PTAC, chargement compris, est supérieur au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules dont le PTAC, chargement compris, est supérieur au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules tractant une remorque ou de plus de 250 kg



Accès interdit aux véhicules affectés au transport des marchandises quel que soit leur poids



Accès interdit aux véhicules transportant des personnes ou facilement inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des personnes ou facilement inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des personnes ou facilement inflammables



Autres interdictions



Police : arrêt obligatoire



Peage : arrêt obligatoire



Douane : arrêt obligatoire



Gendarmerie : arrêt obligatoire



Limitation de vitesse

Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 Km/h



## PANNEAUX D'INTERDICTION

### • Cas particulier

Ce signal interdit à tout véhicule de s'engager dans une rue.

Les véhicules en sens inverse auront cette indication, leur signalant que la circulation se fait en sens unique.



### • Cas particulier

Cette signalisation vous annonce un croisement difficile où vous devrez céder le passage aux véhicules arrivant en sens inverse.



Les usagers venant en face vont rencontrer ce panneau.

### • Cas particulier

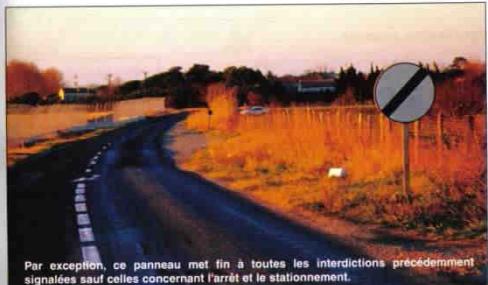
Cette signalisation annonce que l'interdiction s'applique à un ensemble de rues, c'est-à-dire à une zone.



## PANNEAUX DE FIN D'INTERDICTION

### • La fin d'interdiction

En général, ces panneaux mettent fin à l'interdiction ponctuelle énoncée précédemment par un panneau.



Par exception, ce panneau met fin à toutes les interdictions précédemment signalées sauf celles concernant l'arrêt et le stationnement.



Fin d'interdiction de l'usage des avertisseurs sonores



Fin de limitation de vitesse



Fin d'interdiction mentionnée sur le panneau



FIN DE ZONE  
30

Sortie de zone à vitesse limitée à 30 Km/h



Fin d'interdiction de dépasser pour les véhicules affectés au transport de marchandises dont le PTRA est supérieur à 3,5 t.



Fin d'interdiction de dépasser



Fin de toutes les interdictions précédemment signalées et imposées aux véhicules en mouvement. Ne met pas fin à l'interdiction de s'arrêter et de stationner

## PASSAGES A NIVEAU

Ils peuvent être sans barrière ou avec barrières à fonctionnement manuel ou automatique. Si le passage à niveau comporte un feu rouge, vous devez vous arrêter lorsque ce dernier clignote, même si les barrières ne sont pas encore abaissées. Pour repartir, attendez que les barrières soient totalement levées.

### Signification avancée



Passage à niveau muni de barrières à fonctionnement manuel



Passage à niveau muni de barrières ou demi-barrières à fonctionnement automatique



Passage à niveau sans barrière ni demi-barrière



Passage à niveau sans barrière ni demi-barrière muni d'une signalisation automatique sonore et lumineuse

### Particularités :



Passage à niveau sans barrière ni demi-barrière muni d'un panneau Stop imposant à l'usager de marquer un temps d'arrêt



Dans le cas où l'usager doit marquer un temps d'arrêt avant de franchir le passage à niveau, le panneau Stop est placé en-dessous de ces panneaux



Signification de position

Lorsqu'il existe plusieurs voies, soyez vigilant un train peut en cacher un autre.



Voie unique

Signification de position des passages à niveau sans barrière ni demi-barrière munis d'une signalisation automatique



Plusieurs voies

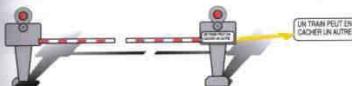
Signification de position des passages à niveau sans barrière ni demi-barrière munis d'une signalisation automatique lumineuse et sonore



Voie unique

Signification de position des passages à niveau sans barrière ni demi-barrière munis d'une signalisation automatique lumineuse et sonore

## PASSAGES A NIVEAU



Signification automatique avec un feu clignotant et munie de demi-barrières à fonctionnement automatique bloquant la partie droite de la chaussée.

Le fonctionnement du feu rouge clignotant annonce l'arrivée des trains et précède de peu la fermeture des demi-barrières.



Signal de position

### Les balises de signal avancé

Le panneau annonçant le passage à niveau se trouve au dessus de la première balise.



Signal avancé à 100 mètres

Signal avancé à 150 mètres

Signal avancé à 150 mètres

= 100 mètres

Sur les balises, chaque trait oblique rouge représente 50 mètres.



Passage à niveau avec voie ferrée électrifiée

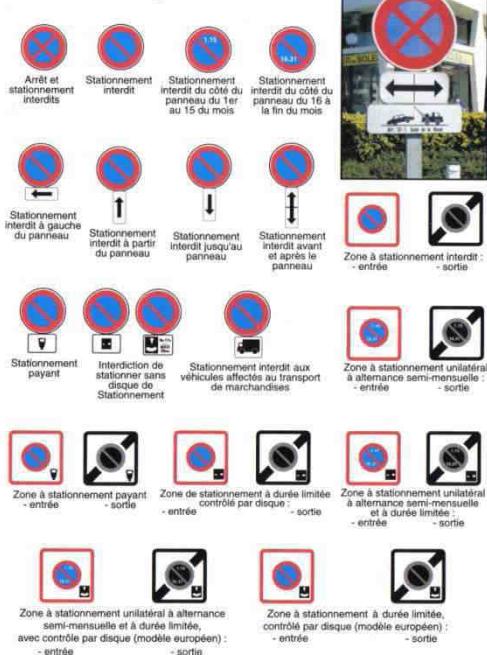


Portique signalant un passage à niveau avec voie ferrée électrifiée lorsque les fils de contact se trouvent à moins de 6 mètres.

HAUTE TENSION DANGER

## PANNEAUX DE STATIONNEMENT

Ils indiquent des rues ou des zones où l'arrêt et / ou le stationnement sont réglementés.



## PANNEAUX TEMPORAIRES

### Les panneaux de signalisation temporaire

Lors de travaux ou de dangers temporaires, on utilise des panneaux à fond jaune réfléchissant et certains autres moyens de signalisations spécifiques (ex : cônes). Ils sont en général identiques aux panneaux à fond blanc hormis la couleur.



## PANNEAUX D'OBLIGATION

Ils rendent obligatoires certaines directions.

Ils peuvent aussi imposer certaines règles à des usagers particuliers (ex : piétons, cycles, bus).

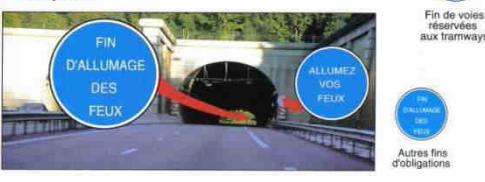


## PANNEAUX DE FIN D'OBLIGATION

Ils mettent fin à l'obligation précédemment imposée. En règle générale, le panneau à fond bleu est traversé par une diagonale rouge, sauf quelques exceptions (ex : fin d'allumage des feux).

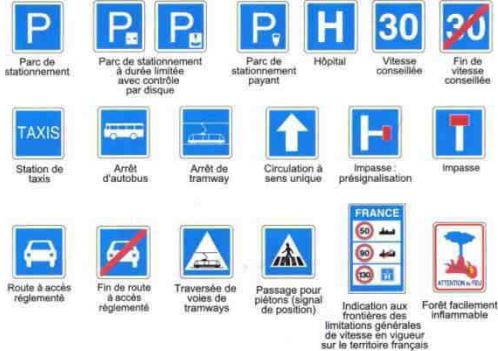


### Exception

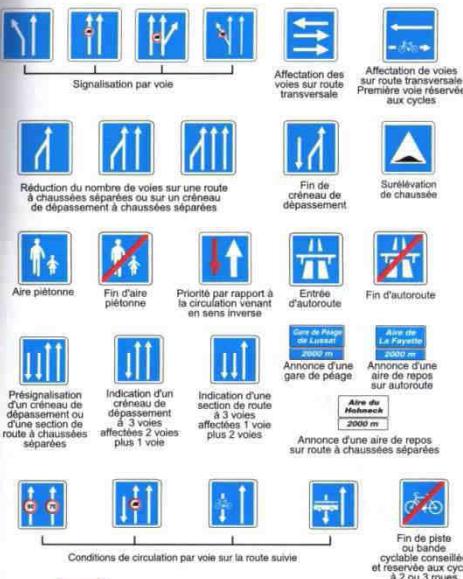


## PANNEAUX D'INDICATION

Ils donnent des informations sur la conduite des véhicules (ex : arrêt d'autobus) ou sur les aménagements mis en place (ex : parc de stationnement).



## PANNEAUX D'INDICATION



Ce signal indique que cet aménagement est seulement conseillé aux cycles.  
Par contre il signale que les autres véhicules n'ont pas le droit de circuler et de s'arrêter à cet endroit.

## PANNEAUX D'INDICATION



## PANNEAUX D'INDICATION

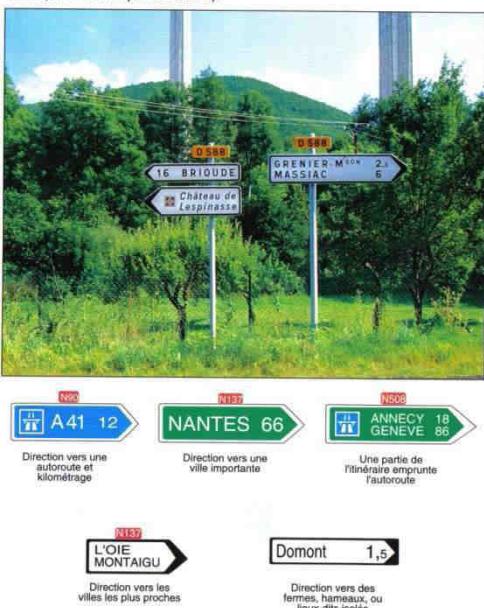




# PANNEAUX DE DIRECTION

## Les panneaux de position

Ils sont rencontrés uniquement sur les routes. Ils sont situés aux carrefours et indiquent les directions à prendre. Ils mentionnent les distances en kilomètres ainsi que le classement de la route (ex : route départementale).



# PANNEAUX DE DIRECTION

## Les panneaux de confirmation

Ils sont placés après une intersection et indiquent les directions desservies par la voie sur laquelle ils sont implantés. Ils peuvent mentionner le classement de la route (ex : nationale) ainsi que les kilomètres restant à parcourir pour atteindre une destination.



# PANNEAUX DE DIRECTION

## Les symboles et les idéogrammes

Ils accompagnent les panneaux de direction. Leur but est de permettre une lecture plus rapide des panneaux, sans risque de confusion. Ils sont placés à l'intérieur des panneaux de direction.

## Exemples d'idéogrammes



## Exemples de symboles



# PANNEAUX DE DIRECTION

## Les itinéraires BIS

En période de fort trafic (vacances, fin de semaine), les grands axes routiers étant chargés, des itinéraires Bis sont souvent mis en place. Ils doublent la route principale afin d'éviter les bouchons.



## Les itinéraires S

### Itinéraire de substitution.

Les itinéraires S sont des déviations particulières. Ils sont associés à des autoroutes, et sont activés lorsque l'autoroute est coupée (accident, bouchon, travaux, etc), pour la retrouver ensuite en aval de cette perturbation.



# PANNEAUX DE LOCALISATION

## Les panneaux de localisation

Ils donnent des indications sur le lieu rencontré.  
Ils signalent les lieux-dits, les cours d'eau, les agglomérations ....



Ce panneau signifie :

- Entrée dans l'agglomération de Paris.
- Vitesse limitée à 50 km/h dans toutes les rues.
- Usage de l'inverseur sonore interdit sauf danger imminent.



Entrée d'agglomération sur route nationale



Sortie d'agglomération sur route nationale

## Les Loges

Lieu-dit, forêt ou autre lieu traversé par la route



Parc national (ou naturel régional)



Cours d'eau



Localisation de frontière (Communauté européenne)



Localisation d'une région administrative ou d'un département



Région d'Auvergne

# BORNES ET CARTOUCHES

## Les bornes



Placées tout au long du réseau routier, elles indiquent la distance de la prochaine localité. La partie supérieure colorée indique le type de route empruntée ainsi que son numéro.



Autoroute



Route nationale



Route départementale



Route communale

## Les cartouches

Ils sont situés au dessus des panneaux de direction et vous indiquent le type de route empruntée.



Autoroute



Nationale



Départementale



Communale



Rurale



Forestière



Européenne

# BALISES

Utilisées en signal de position, elles matérialisent les dangers particuliers.

## Balises de virage

Ces balises sont implantées dans les virages. La balise au sommet rouge se rencontre dans les régions neigeuses.

Les chevrons ci-dessous sont placés dans les virages dangereux et indiquent le sens de la courbe. (ici virage à droite). Ils peuvent aussi signaler un rétrécissement permanent de la chaussée.



Balise de virage



Balise de virage (zone neigeuse)

## Balises d'intersection

Elles sont implantées au niveau d'une intersection afin de la rendre plus visible.



Ils se trouvent sur l'accotement et servent à délimiter la chaussée. Leur catadioptre réfléchissant les rend très visible de nuit.



## Manche à air

Elle indique la force et la direction du vent



## Tête d'ilot

Cette flèche indique le côté où l'on doit passer par rapport à l'ilot.



Dispositif de renforcement d'un marquage continu permanent



Dispositif de renforcement d'un marquage en divergent



Balise de signalisation d'obstacle.



# POINTS CLÉS

Le marquage au sol indique :



- les différentes parties de la route (ex : voie, accotement, zébra),  
- les voies affectées à certaines catégories de véhicules (ex : bus),  
- les règles de circulation.



## Les panneaux de danger



Ils sont implantés à environ 50 mètres de la zone dangereuse en agglomération, et à 150 mètres hors agglomération.

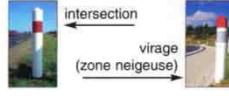
## Les panneaux de direction



Liaisons entre les villes importantes  
Réseau local  
Itinéraires temporaires

## Les balises

Ne pas confondre :



## Panneau d'interdiction

Ce panneau n'interdit pas de tourner dans une rue à gauche, il interdit seulement de faire demi-tour.

## EVALUATION

1

Je peux continuer tout droit :

Oui      A  
Non     B



2

Ce panneau m'annonce que je vais passer à proximité d'une école :

Oui      A  
Non     B



3

Le marquage au sol est toujours de couleur blanche :

Oui      A  
Non     B



4

Ces balises me signalent :

Une intersection    A  
Une priorité à droite    B  
Un virage            C



5

Dans cette situation, je dois tenir compte :

Uniquement du marquage jaune    A  
Uniquement du marquage blanc    B  
Du marquage jaune et blanc    C



Réponses : 1-B - 2-B - 3-B - 4-C - 5-A

## LES RÈGLES DE PRIORITÉ



### Les règles de priorité

La priorité à droite sans signalisation

La priorité à droite avec signalisation

Le "cédez le passage"

Le stop

La route à caractère prioritaire

La priorité ponctuelle

Le sens giratoire

Les signes des agents

Les points clés

Auto-évaluation

## LA PRIORITÉ À DROITE

### Sans signalisation

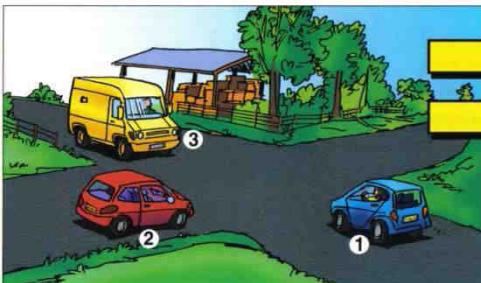
Vous devez toujours céder le passage aux véhicules qui viennent sur votre droite.



### Exemple de situation

Ordre de passage des véhicules :

- 1/ La voiture bleue passe,
- 2/ La voiture rouge passe,
- 3/ La camionnette jaune passe.



## LA PRIORITÉ À DROITE

### Avec signalisation

Le panneau vous annonce la proximité d'une intersection où vous devez céder le passage aux véhicules qui viennent sur votre droite. Votre comportement devra être le même que dans une intersection sans signalisation.

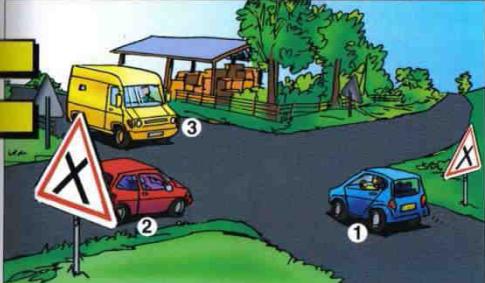


Le panneau est implanté sur toutes les routes débouchant dans l'intersection

### Exemple de situation

Ordre de passage des véhicules :

- 1/ La voiture bleue passe,
- 2/ La voiture rouge passe,
- 3/ La camionnette jaune passe.



## LE "CÉDEZ LE PASSAGE"

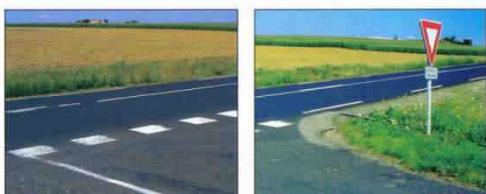
### · Règle

Vous devez céder le passage à gauche et à droite. Si la chaussée est libre et sans danger, vous n'avez pas à marquer l'arrêt.



### · Signalisation

Un signal avancé vous annonce la distance du "cédez le passage" qui est matérialisé par un panneau de position. Des pointillés peints à la limite de la chaussée abordée, viennent compléter ce panneau.



#### Particularité :

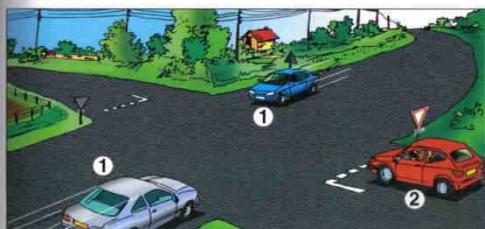
Dans les sens uniques, le marquage au sol est présent sur toute la largeur de la chaussée.

## LE "CÉDEZ LE PASSAGE"

### · Exemples de situations

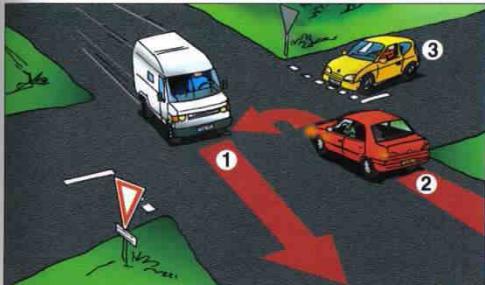
#### Ordre de passage des véhicules :

- 1/ la voiture bleue et la voiture grise passent,
- 2 / la voiture rouge, après avoir vérifiée que la voie est libre, peut s'engager.



#### Ordre de passage des véhicules :

- 1/ la camionnette passe,
- 2/ la voiture rouge termine son changement de direction,
- 3/ la voiture jaune, après avoir vérifiée que la voie est libre, peut s'engager.



## LE STOP

### · Règle

L'arrêt est obligatoire même si la route est libre.  
Vous devez céder le passage à gauche et à droite.



### · Signalisation

Un signal avancé vous annonce la distance du stop qui est matérialisé par un panneau de position octogonal à fond rouge. Une ligne continue peinte à la limite de la chaussée abordée vient compléter ce panneau. Vous devez marquer l'arrêt à la hauteur de la ligne blanche, et non pas à la hauteur du panneau. Votre véhicule ne doit jamais dépasser la ligne.



#### Particularité :

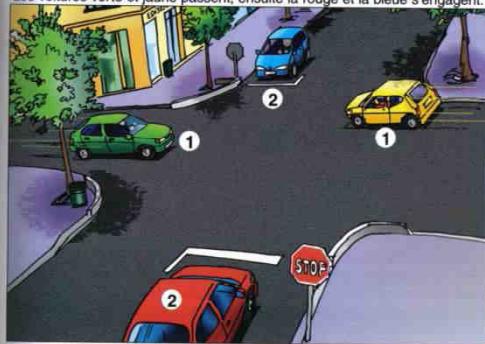
Dans les sens uniques, le marquage au sol est présent sur toute la largeur de la chaussée.

## LE STOP

### · Exemples de situations

#### Ordre de passage des véhicules :

Les voitures verte et jaune passent, ensuite la rouge et la bleue s'engagent.



#### Ordre de passage des véhicules :

La camionnette jaune passe, puis la voiture rouge, et enfin la bleue s'engage.



## LE CARACTÈRE PRIORITAIRE

### Règle

Ce panneau indique que vous circulez sur une route prioritaire à toutes les intersections.

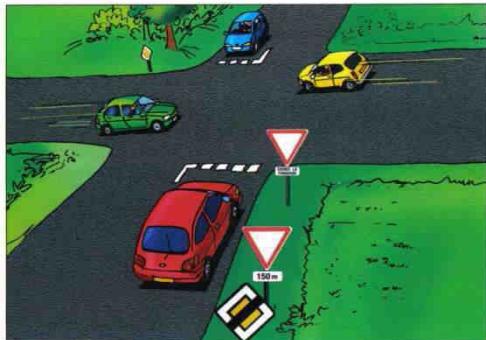
Lorsque les intersections sont très espacées, ce panneau est répété environ tous les kilomètres en agglomération et tous les cinq kilomètres en dehors des agglomérations.

Il n'est pas forcément implanté avant chaque intersection mais souvent après.



### Exemple de situation

Ordre de passage : la voiture verte et la voiture jaune, ensuite la rouge et la bleue.



60

## LE CARACTÈRE PRIORITAIRE

### La fin du caractère prioritaire

Ce panneau indique la fin du caractère prioritaire de votre route à la prochaine intersection.



N 60  
MONTARGIS



N 60  
MONTARGIS

### En agglomération

Lorsque la route perd son caractère prioritaire, le panneau est placé au dessus de celui d'entrée d'agglomération.



### Hors agglomération

A la sortie de l'agglomération, si la route perd son caractère prioritaire, vous rencontrerez cette signalisation.

## LE CARACTÈRE PRIORITAIRE

### En agglomération

Lorsque la route conserve son caractère prioritaire, le panneau est placé au dessus de celui d'entrée d'agglomération.



N 60

MONTARGIS

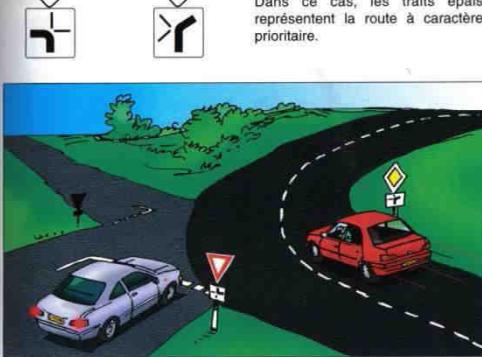


N 60

MONTARGIS

### Intersection complexe

Le panneau peut être complété par un panonceau "schéma". Dans ce cas, les traits épais représentent la route à caractère prioritaire.



61

## LA PRIORITÉ PONCTUELLE

### Règle

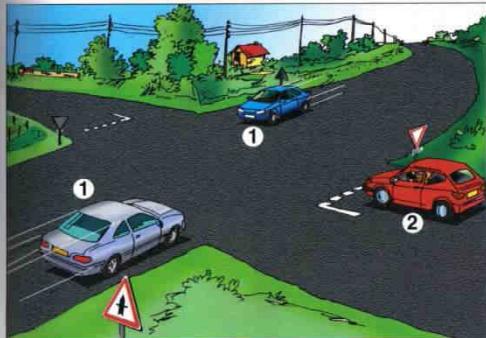
Ce panneau indique que vous serez prioritaire uniquement à la prochaine intersection. C'est une priorité ponctuelle.

Après l'intersection, vous devez respecter la signalisation de priorité implantée.



### Exemple de situation :

Ordre de passage : la voiture grise et la voiture bleue passent, ensuite la voiture rouge s'engage si la voie est libre.



## LE SENS GIRATOIRE



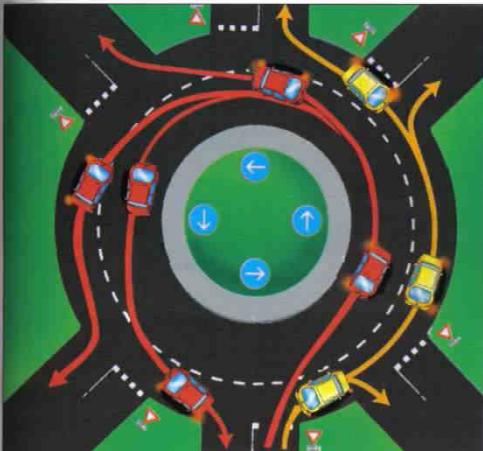
**Le sens giratoire se caractérise par :**

- 1/ une signalisation avancée de direction permettant de choisir sa destination.
- 2/ un panneau de danger indiquant que vous ne serez pas prioritaire à l'intersection.
- 3/ un panneau de "cédez le passage" et son marquage au sol situés aux abords du sens giratoire rappelant que les véhicules circulant sur l'anneau sont prioritaires.



## LE SENS GIRATOIRE

Pour bien prendre un carrefour à sens giratoire :  
Votre placement sur le sens giratoire va dépendre de la direction choisie.



- restez à droite pour aller à droite ou en face (flèche orange),
- rapprochez-vous du centre pour aller à gauche ou faire demi-tour (flèche rouge).

Dans les sens giratoires à plusieurs voies, c'est celui qui change de voie qui doit céder le passage.

### Particularités :

- 1/ Si vous ne connaissez pas votre sortie, restez sur la voie de droite.
- 2/ En l'absence de signalisation, les usagers circulant sur l'anneau doivent céder le passage à ceux qui entrent (règle de la priorité à droite).

64

## LES SIGNES DES AGENTS

Dans certains cas, la circulation peut être régulée par des agents. Leurs différents signes vous indiquent le comportement à adopter.



Agent de face ou de dos : arrêtez-vous



Agent de profil : passez sans vous arrêter



Agent levant le bras : arrêtez-vous



Agent balançant le bras de haut en bas : ralentissez

**Important :**  
Les signes des agents annulent et remplacent les informations données par les panneaux, le marquage au sol et les feux.

## POINTS CLÉS



Dans les intersections sans signalisation et avec le panneau ci-contre, la règle de la priorité à droite s'applique.



A un "cédez le passage", l'arrêt n'est pas obligatoire si la route abordée est libre.



A un "stop", l'arrêt est obligatoire dans tous les cas.



### Le sens giratoire

Le placement sur un sens giratoire dépend de la direction à prendre.

Lorsque cette signalisation est implantée, vous devez laisser le passage aux véhicules circulant déjà sur l'anneau.



**La route à caractère prioritaire :**  
priorité à toutes les intersections.



**La priorité ponctuelle :**  
priorité uniquement à la prochaine intersection.

### Important :

Lorsque une intersection est encombrée vous ne devez pas vous y engager même si vous êtes prioritaire.



65

## ÉVALUATION

**6**

A 200 mètres, je serai prioritaire :  
 Oui A  
 Non B



**7**

A 150 mètres, je vais rencontrer un stop :  
 Oui A  
 Non B



**8**

Ce panneau m'annonce une priorité à droite :  
 Oui A  
 Non B



**9**

Je dois céder le passage au véhicule blanc :  
 Oui A  
 Non B



**10**

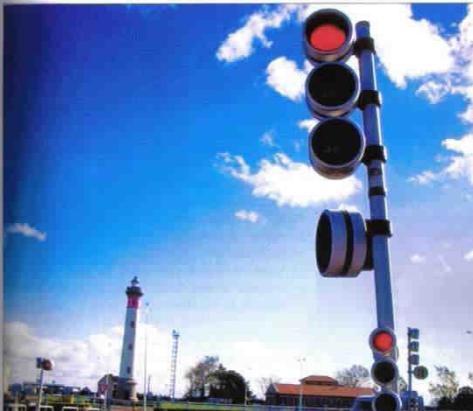
Ce véhicule est prioritaire :  
 Oui A  
 Non B



Je ralenti :  
 Oui C  
 Non D

Réponses : 6 B - 7 B - 8 B C - 9 A - 10 B C

## LES FEUX



### Les feux

Les feux tricolores

Les feux en forme de flèche

Les feux avec et sans panneaux

Les feux clignotants

Les feux spéciaux

Cas particuliers

Les feux pour piétons

Les points clés

Auto-évaluation

## FEUX TRICOLORES

### Annonce de feux tricolores

Ce panneau est implanté, en présignalisation, lorsque les feux risquent de surprendre le conducteur (exemple : à la sortie d'un virage). Pour renforcer sa présence, un feu jaune clignotant peut le compléter.



### Le feu vert

#### Autorisation de passer

Vous êtes prioritaire mais vous devez tout de même contrôler à droite et à gauche à l'intersection.

Vous ne devez pas vous engager si vous risquez d'être bloqué dans l'intersection lorsque le feu deviendra rouge.



### Le feu jaune

#### Arrêt sauf en cas d'urgence

Il précède de quelques secondes le feu rouge. Vous devez vous arrêter sauf si vous êtes trop près du feu et que le freinage est délicat pour vous (arrêt dans l'intersection), voire dangereux pour les autres (véhicule qui vous suit de trop près entraînant, en cas de freinage, un accident).



### Le feu rouge

Arrêt obligatoire Interdiction de passer  
Vous devez vous arrêter à l'aplomb du feu ou au niveau de la ligne d'effet.

## FEUX TRICOLORES

### La flèche jaune clignotante

Elle autorise les usagers à franchir un feu rouge s'ils suivent la direction indiquée par la flèche jaune clignotante.

#### Les précautions à respecter :

- s'engager à faible allure,
- céder le passage aux piétons traversant au niveau de votre feu,
- céder le passage aux véhicules circulant sur la chaussée abordée.



Particularité : A Paris, vous devez obligatoirement marquer l'arrêt avant de vous engager.

### La ligne d'effet des feux

Elle indique l'endroit précis où vous devez vous arrêter quand le feu est rouge.

Cette ligne peut se trouver à quelques mètres en retrait du feu afin que les véhicules encombrants puissent tourner plus facilement.



## FEUX EN FORME DE FLÈCHE



En plus de l'information apportée par la couleur (vert - jaune - rouge), ces feux donnent des indications pour chaque direction.



On trouve souvent ces feux lorsque la chaussée est divisée par des voies à flèches directionnelles.

- La photo nous indique :**
- passage autorisé pour aller tout droit et tourner à droite (feu vert),
  - passage interdit, obligation de s'arrêter pour tourner à gauche (feu rouge).

72

## FEUX CLIGNOTANTS



### Le feu clignotant rouge

Il signifie : arrêt absolu jusqu'à extinction des feux.

On les rencontre :

- à certains passages à niveau,
- aux traversées de zones aériennes, (aérodromes)
- aux entrées de ponts mobiles,
- aux appontements de bacs,
- aux débouchés de casernes de pompiers.



### Le feu clignotant jaune

Il signifie : prudence, ralentir

Il est placé à des endroits dangereux (ex : intersection) et sert à attirer l'attention des conducteurs.

Ce feu ne modifie pas les règles de priorité.

### Les feux clignotants des agents

Leur signification est différente suivant les couleurs :

- jaune = ralentissez
- rouge = arrêtez-vous



Ils sont utilisés par :

- la police,
- la gendarmerie,
- les douanes.

Ils sont tenus à bout de bras ou implantés provisoirement sur la chaussée.

## FEUX AVEC ET SANS PANNEAUX

### Le comportement à adopter

Lorsque les feux fonctionnent normalement, vous ne devez pas tenir compte du panneau situé sous le feu.



vous êtes prioritaire à l'intersection



vous devrez céder le passage à droite et à gauche



Attention, lorsqu'il n'y a pas de panneau sous le feu, vous devez appliquer la règle de la priorité à droite.



## FEUX SPÉCIAUX



### Les feux d'affectation de voies

Ils réglementent la circulation de certaines voies et indiquent les postes de péages ouverts et fermés sur autoroute.



VOIE AUTORISÉE OU POSTE DE PÉAGE OUVERT



VOIE INTERDITE OU POSTE DE PÉAGE FERMÉ



### Les feux bicolores

Ils se rencontrent principalement aux péages des autoroutes

PASSEZ

ARRÊTEZ-VOUS



73

## LES CAS PARTICULIERS



### • Les feux temporaires

Ils régulent la circulation alternée dans certaines zones de travaux.  
Le feu vert est remplacé par un feu jaune clignotant pour rappeler que c'est une zone dangereuse.  
**Feu jaune clignotant :** Passez avec prudence.  
**Feu rouge :** Arrêtez-vous.

**Particularité :** Lorsque la circulation est faible le feu jaune clignotant peut être placé au milieu.



### • Les feux de catégories

Certains feux ne s'adressent qu'à une catégorie d'usager, comme les cyclistes, les bus...

Si vous ne conduisez pas ces véhicules, ces feux ne vous concernent pas.



### • Les feux jaunes remplaçant le feu vert

Un feu jaune peut se trouver à l'emplacement habituel du feu vert.  
Il annonce un danger particulier et autorise à passer en respectant les règles de priorité indiquées par la présence ou non d'un panneau sous le feu. S'il n'y a pas de panneau, vous devez appliquer la règle de la priorité à droite.



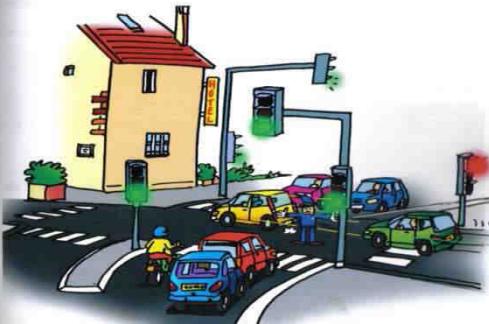
### • Les feux pour tramways

Ces feux servent uniquement aux conducteurs de tramways.  
La barre verticale du bas est inclinée à droite ou à gauche pour indiquer la direction autorisée.

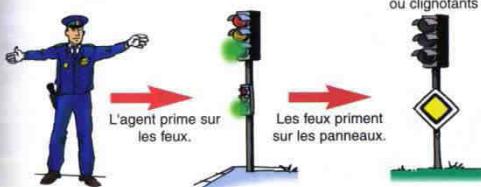
## LES CAS PARTICULIERS

### • Un agent règle la circulation

Lorsqu'un agent règle la circulation, il annule et remplace les indications données par les feux et la signalisation.  
Vous devez respecter uniquement les règles de circulation données par l'agent.



### • Ordre d'importance :



## FEUX POUR PIÉTONS



### • Le personnage est vert

Il signifie que les piétons sont autorisés à passer. Ils sont prioritaires sur les autres usagers qui, eux, doivent respecter un feu rouge.



### • Le personnage passe du vert au rouge

Il signale au piéton qu'ils peuvent finir de traverser, mais il est trop tard pour s'engager.



### • Le personnage est rouge

Il signifie que les piétons ne doivent pas traverser. Les feux des autres usagers sont déjà au feu vert ou vont bientôt l'être.

## POINTS CLÉS



### Les feux tricolores :



Vert : autorisation de passer



Jaune : arrêt sauf en cas d'urgence



Rouge : arrêt obligatoire

### Feux et panneaux



On tient compte du panneau si les feux sont en panne ou clignotants.

### Feux uniques clignotants



Rouge : arrêt absolu

### Feux spéciaux



Ils servent à affecter les voies de circulation ou de péages.



Voie autorisée



Voie interdite



Jaune : ralentir

## EVALUATION

11

Ce panneau m'annonce la proximité d'un feu tricolore :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



12

Ce feu est implanté :  
Aux intersections  
Aux passages à niveau

- |   |
|---|
| A |
| B |



13

Dans cette situation, je tiens compte du panneau situé sous le feu :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



14

Pour franchir ce péage, je dois utiliser une des voies signalées par une flèche verte :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



15

Ce signal interdit aux piétons de traverser :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



Réponses : 11 A - 12 B - 13 B - 14 A - 15 A

80

## DÉFINITIONS



### L'arrêt

C'est l'immobilisation temporaire d'un véhicule sur la route.

L'arrêt permet :

- de faire monter ou descendre des passagers,
- de charger ou décharger votre véhicule.

**Conditions :** un conducteur doit rester au volant ou à proximité du véhicule pour le déplacer si nécessaire.



### Le stationnement

C'est l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée ou l'accotement, quelle que soit la durée, pour une raison autre que celles caractérisant l'arrêt (montée ou descente de passagers, chargement ou déchargement du véhicule).

## ARRÊT ET STATIONNEMENT



### L'arrêt et le stationnement

Définition de l'arrêt et du stationnement

Les différents stationnements

Les signaux d'interdiction

Le stationnement unilatéral

Le stationnement payant

La zone bleue

Les arrêts et stationnements interdits

Les points clés

Auto-évaluation

81

## DIFFÉRENTS STATIONNEMENTS

### Hors agglomération



**Le jour :** vous stationnez sur les aires de repos, sur les parcs de stationnement ou sur l'accotement droit, dans le sens de la marche sans empiéter sur la chaussée.

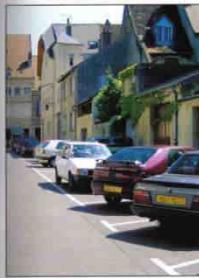
Vous pouvez utiliser l'accotement gauche :

- si l'accotement droit est impraticable ou trop étroit, et, si une ligne continue ne vous interdit pas de traverser la route.

**La nuit :** si vous stationnez sur un parking ou l'accotement, vous n'avez pas besoin de signaler votre véhicule.

En revanche, si vous immobilisez votre véhicule sur la chaussée, vous devez allumer les feux de position.

### En agglomération



**Le jour :** dans les rues à double sens de circulation, vous devez stationner et vous arrêter à droite dans le sens de circulation.

Il est interdit de stationner à gauche. Dans les rues à sens unique, si la largeur de la rue le permet, vous pouvez stationner à droite comme à gauche.

**La nuit :** Si vous stationnez sur la chaussée et que l'éclairage public est insuffisant, vous devez allumer vos feux de position.

Si vous stationnez sur un parking ou sur la chaussée dans une zone allumée toute la nuit, vous n'avez pas à signaler votre véhicule.

**Particularité :** Il est interdit de s'arrêter et stationner sur les trottoirs sauf si une signalisation l'autorise.

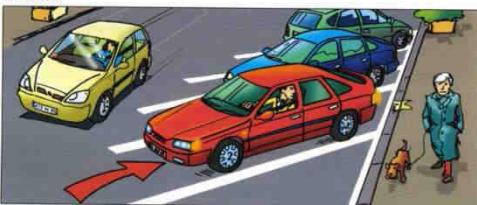


## DIFFÉRENTS STATIONNEMENTS

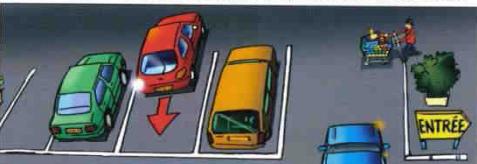
**· En créneau :** Votre véhicule est garé parallèlement au trottoir.



**· En épi :** Votre véhicule est garé en biais, avec une seule roue touchant le trottoir.



**· En bataille :** Votre véhicule est garé perpendiculairement au trottoir.



**Remarque :** il est préférable de stationner votre véhicule en marche arrière, pour avoir une meilleure visibilité lorsque vous repartirez.  
A Paris, le stationnement en marche arrière est obligatoire.

## SIGNAUX D'INTERDICTIONS

**· Arrêt interdit**

La ligne jaune continue peinte sur le trottoir indique que l'arrêt et le stationnement sont interdits le long de ce trottoir.



**· Stationnement interdit**

La ligne jaune discontinue peinte sur le trottoir indique que le stationnement est interdit le long de ce trottoir.  
En revanche, l'arrêt est toléré.



## SIGNAUX D'INTERDICTIONS



**· Arrêt interdit**

Ce panneau signifie que l'arrêt et le stationnement sont interdits du côté où se trouve le panneau.

Cette interdiction s'applique :

- à partir du panneau et jusqu'à la prochaine intersection,
- sur la chaussée et sur l'accotement.



**· Stationnement interdit**

Ce panneau signifie que le stationnement est interdit du côté du panneau, en revanche, l'arrêt est toléré.

Cette interdiction s'applique :

- à partir du panneau et jusqu'à la prochaine intersection,
- sur la chaussée et sur l'accotement.

## SIGNAUX D'INTERDICTIONS

**· Les panonceaux**

Les panneaux réglementant l'arrêt et le stationnement peuvent être complétés par des panonceaux indiquant la zone concernée par la signalisation.



Le stationnement est interdit à partir du panneau (début de l'interdiction).



Stationnement interdit à droite et à gauche du panneau. Ce panneau est placé parallèlement à l'axe de la chaussée.



Le stationnement est interdit avant et après le panneau (rappel de l'interdiction).



Le stationnement est interdit jusqu'au panneau (fin de l'interdiction).



Stationnement interdit pour certains types d'usagers.





## ARRÊTS ET STATIONNEMENTS GÉNANTS

Même si aucune signalisation ne l'indique, il est interdit de s'arrêter ou stationner aux endroits suivants :



- Sur les voies réservées à la circulation de certains usagers (trottoir, passage piétons, piste cyclable, couloir de bus...)



- A un emplacement où votre véhicule empêcherait le dégagement ou l'accès à un parking.

- Aux emplacements réservés à certaines catégories de véhicules (bouches incendie, arrêts d'autobus, taxis, ambulances, personnes handicapées...)

### Particularité :



Ce symbole signifie que le stationnement est réservé aux personnes handicapées et vous devez respecter la totalité de l'emplacement dessiné au sol.

## ARRÊTS ET STATIONNEMENTS GÉNANTS

- A proximité des panneaux ou des feux lorsque votre véhicule les rend moins visibles.



- Sur les ponts, dans les passages souterrains, tunnels et sous les passages supérieurs.

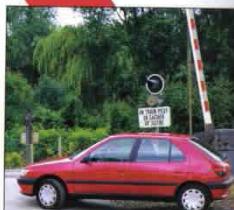
### Particularité : Stationnement abusif

Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement au même endroit sur la voie publique pendant plus de 7 jours consécutifs. Cette durée peut être inférieure dans certaines agglomérations.

## ARRÊTS ET STATIONNEMENTS DANGEREUX

Il est interdit de s'arrêter ou de stationner si la visibilité est insuffisante.

Une signalisation n'est pas nécessaire pour rappeler que l'arrêt et le stationnement sont interdits à proximité :



- des passages à niveau



- des intersections



- des virages



- des sommets de côte

**Particularité :  
L'arrêt toléré**  
L'arrêt est toléré, mais le stationnement est interdit en double file, devant les portes cochères et devant les garages.

## POINTS CLÉS



**Définition :** L'arrêt est une immobilisation temporaire et le conducteur peut déplacer sa voiture rapidement.

### Les 3 types de stationnement

#### Créneau



Le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle



Du 1 au 15 stationnement côté numéros impairs.



Du 16 au dernier jour du mois stationnement côté numéros pairs.

#### Epi



#### Bataille



#### L'interdiction de stationner

Le stationnement peut être interdit par une signalisation (panneau, marquage) mais aussi par les lieux (ex : trottoirs).

## ÉVALUATION

16

Pour stationner dans cette zone, je dois mettre un disque de stationnement :

Oui

A

Non

B



17

Ce panneau signale que je peux stationner en empiétant sur le trottoir :

Oui

A

Non

B



18

Le stationnement est interdit après le panneau :

Oui

A

Non

B

L'arrêt est interdit après le panneau :

Oui

C

Non

D



19

Après le panneau, il est interdit de faire un arrêt et de stationner :

Oui

A

Non

B



20

Ces véhicules sont stationnés en :

creneau

A

bataille

B

épi

C



Réponses : 16 A - C - 17 A - 18 A - D - 19 A - 20 B

## LA VITESSE



### La vitesse

#### Les limitations de vitesse

Le temps de réaction

La distance de freinage

La distance d'arrêt

L'intervalle de sécurité

La force centrifuge

L'adhérence

Le chargement

La ceinture de sécurité

Les dispositifs de retenue pour enfants

Les points clés

Auto-évaluation

## LES LIMITATIONS DE VITESSE

### Règle

Vous devez toujours rester maître de votre vitesse et de votre véhicule. Cela signifie qu'il faut respecter les limitations de vitesse, mais aussi adapter sa vitesse aux circonstances (météo, état de la route, densité de circulation...).

### LES VITESSES MAXIMALES AUTORISÉES

Pour les jeunes conducteurs  
durant la période probatoire

METEO	TYPE DE ROUTE	AUTOROUTES	ROUTES séparées par un terre-plein ou autoroutiers limitées à 110 km/h	Autres ROUTES	AGGLOMERATION	
	Beau temps sec	110	100	80	50	
	Précipitations	110	100	80	50	
	Visibilité inférieure à 50 mètres (ex : brouillard)	50	50	50	50	

Tout conducteur novice doit apposer de façon visible à l'avant de son véhicule un disque A pendant le délai probatoire.

Pour les conducteurs expérimentés

METEO	TYPE DE ROUTE	AUTOROUTES	ROUTES séparées par un terre-plein ou autoroutiers limitées à 110 km/h	Autres ROUTES	AGGLOMERATION	
	Beau temps sec	130	110	90	50	
	Précipitations	110	100	80	50	
	Visibilité inférieure à 50 mètres (ex : brouillard)	50	50	50	50	

## LES LIMITATIONS DE VITESSE

### Vitesse limitée par la signalisation

- Un panneau de limitation est implanté lorsqu'il existe un danger potentiel.

Vous devez respecter cette signalisation et ne pas dépasser la vitesse inscrite dans le panneau.



- Le panneau "entrée d'agglomération" signifie que la vitesse est limitée à 50 Km/h dans toutes les rues de cette ville et que l'usage de l'avertisseur sonore est interdit sauf en cas de danger immédiat.



- Dans les rues prioritaires et comportant peu d'habitations, la vitesse en agglomération peut être relevée à 70 Km/h.  
- La vitesse peut être inférieure à 50 Km/h pour des raisons de sécurité. (ex : 30 Km/h)



Lorsque le panneau est situé sur le même support que le signal d'entrée d'agglomération, cette limitation de vitesse s'applique à toutes les rues de la ville.

Un panneau implanté après le panneau d'entrée d'agglomération indique que cette vitesse maximale est applicable uniquement dans cette rue.



## LES LIMITATIONS DE VITESSE



### • Le lieu-dit

Il signale un groupe d'habitations où la réglementation particulière aux agglomérations ne s'applique pas. La vitesse n'est pas limitée à 50 Km/h, mais vous devez ralentir en fonction du danger.



### • Les panneaux de danger

Ils vous annoncent une zone dangereuse où vous devrez ralentir même si vous êtes prioritaire.



### • Autres circonstances

Vous devez aussi ralentir à l'approche :

- des feux tricolores qui peuvent changer de couleur,
- des feux jaunes clignotants qui annoncent un danger,
- d'un passage à niveau.

## LES LIMITATIONS DE VITESSE

### • Vitesse limitée par le tracé de la route

Vous devez ralentir dans les situations suivantes car elles sont potentiellement dangereuses :



- sommet de côte du fait de la visibilité réduite,



- descente abrupte : Il faut réduire sa vitesse, utiliser le frein moteur et freiner par intermittence pour éviter un emballement de la voiture et prévenir une défaillance des freins,



- route déformée et présence de gravillons pour éviter une perte d'adhérence,



- virage, pour anticiper sur l'effet de la force centrifuge et la réduction de visibilité.

## LES LIMITATIONS DE VITESSE



### • Vitesse limitée par les autres usagers

**Transport en commun** : lorsque vous croisez ou dépassiez un bus à l'arrêt, ralentissez, des piétons peuvent déboucher rapidement.

**Piétons** : ralentissez aux abords des passages piétons et soyez particulièrement attentif aux enfants et aux personnes âgées.

**Cyclistes** : ralentissez pour gérer un éventuel écart de leur part.

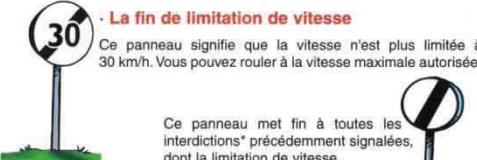


**Ralentissez aussi :**

- aux intersections,
- en présence d'un véhicule prioritaire,
- à proximité de travaux,
- en présence d'animaux.

### • La fin de limitation de vitesse

Ce panneau signifie que la vitesse n'est plus limitée à 30 km/h. Vous pouvez rouler à la vitesse maximale autorisée.



Ce panneau met fin à toutes les interdictions\* précédemment signalées, dont la limitation de vitesse.

Vous pouvez rouler à la vitesse maximale autorisée.

\* sauf les interdictions concernant le stationnement et l'arrêt.

Ce panneau indique que vous sortez d'une agglomération. La vitesse n'est donc plus limitée à 50 Km/h. Vous pouvez rouler à la vitesse maximale autorisée, sauf si un panneau signale une vitesse inférieure.



## LE TEMPS DE RÉACTION

### • Définition

C'est le temps qui s'écoule entre la perception d'un signal ou d'un événement (1) (ici, le hérisson qui traverse), l'analyse du conducteur (2) et l'action apportée en réponse (ex : freinage) (3).



La durée du temps de réaction en conditions normales est estimée à 1 seconde en moyenne.

Le temps de réaction peut varier en fonction de l'attention, de l'état physique, de la fatigue, de la consommation d'alcool ou de médicaments....

### • Calcul rapide

Pour calculer rapidement la distance parcourue pendant le temps de réaction (1 seconde), il suffit de multiplier par 3 le chiffre des dizaines de la vitesse.

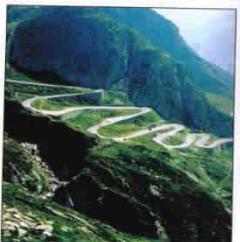
**ex : à 50 Km/h, vous parcourez environ :  
5 x 3 = 15 mètres en 1 seconde**

Vitesse	Coefficient	Distance de réaction
50 Km/h	3	15 mètres
80 Km/h	3	24 mètres
100 Km/h	3	30 mètres
110 Km/h	3	33 mètres

La distance de réaction est donc importante, même à une faible vitesse. La vigilance et la prudence au volant sont donc de rigueur en toutes circonstances.



## LA FORCE CENTRIFUGE



### • Définition

Dans les virages, le véhicule subit une force qui le pousse vers l'extérieur de la courbe : c'est la force centrifuge.

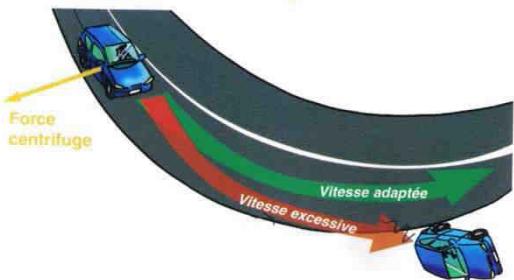
### La force centrifuge augmente :

- lorsque le virage est serré (rayon faible),
- lorsque le véhicule est chargé,
- si le véhicule roule à une vitesse élevée.

### • Les consignes pour bien prendre un virage :

- ralentir avant d'aborder le virage,
- adapter sa vitesse à la difficulté du virage (rayon, visibilité...),
- garder une vitesse constante dans le virage,
- éviter de freiner dans le virage.

### • Les effets de la force centrifuge



108

## LE CHARGEMENT



### • L'énergie cinétique

L'énergie cinétique est proportionnelle au poids du véhicule et de son chargement. Cela implique que plus le véhicule est chargé, plus la distance de freinage du véhicule est longue.

De plus, un véhicule chargé a une suspension qui s'écrase. La maîtrise de la direction est donc plus difficile et entraîne une altération de la tenue de route.

### • La réglementation sur le chargement



- A l'arrière, lorsque le chargement dépasse de plus d'un mètre, il faut accrocher à l'extrémité un dispositif réfléchissant. Ce dispositif doit être complété par un feu rouge la nuit ou en cas de visibilité réduite, mais il ne doit en aucun cas dépasser de plus de trois mètres ou traîner sur le sol.

- A l'avant, le chargement ne doit jamais dépasser du véhicule.
- En largeur, le chargement ne doit pas dépasser 2,55 mètres.

### • Conseils sur le rangement des bagages

Le meilleur emplacement pour les bagages est le coffre.

Ne posez pas d'objets sur la plage arrière car ils masquent la visibilité et risquent d'être projetés sur les occupants en cas de freinage brutal.

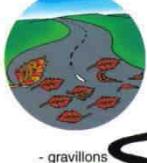


## L'ADHÉRENCE

L'adhérence est assurée par les pneumatiques en contact avec la chaussée.

L'adhérence diminuera si la route subit les contraintes suivantes :

- feuilles mortes.



- gravillons



- boue



- neige et verglas



La chaussée est glissante, vous devez adapter votre vitesse pour éviter que votre voiture dérape et que vous en perdiez le contrôle.

### • Signalisation



Projection de gravillons



Chaussée glissante



BOUE

109

## LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

### • La violence du choc



La ceinture est obligatoire pour tous les occupants du véhicule. Les enfants de moins de 10 ans doivent être à l'arrière dans un dispositif homologué adapté à leur âge et à leur morphologie.

### • Sanctions

Le non-respect du port de la ceinture entraîne une amende de 135 €. L'amende est complétée par une réduction de 3 points si l'infraction est commise par le conducteur.

### • Les dispenses permanentes

- les personnes ayant un certificat délivré par la commission médicale de la préfecture,
- les conducteurs de taxis en service,
- les personnes dont la taille est inadaptable,
- en intervention d'urgence, pour tout conducteur ou passager des véhicules des services de police, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, ainsi que les véhicules des unités mobiles hospitalières et des ambulances.

### • Les dispenses uniquement en agglomération

- le conducteur et le (ou les) passager(s) avant des véhicules effectuant des livraisons de porte à porte,

- le conducteur et le (ou les) passager(s) avant des véhicules des services publics dont le travail nécessite de s'arrêter fréquemment.



## REtenues pour enfants

Les enfants de moins de dix ans doivent être installés à l'arrière dans un dispositif adapté à leur âge et de leur poids.  
La norme européenne distingue 5 groupes correspondant au poids de l'enfant : 0, 0+, 1, 2 et 3.



**Groupe 0 : de la naissance à 10 kg**  
**Groupe 0+ : de la naissance à 13 kg**

- lit avec filet ou bandeau de maintien
- porte bébé dos vers l'avant du véhicule



**Groupe 1 : de 9 à 18 kg**

- Siège auto homologué doté d'un harnais (siège baquet) ou dans un siège avec tablette de protection (siège à réceptacle)



**Groupe 2 : de 15 à 25 kg**  
**Groupe 3 : de 22 à 36 kg**

- Siège ou coussin rehausseur à l'arrière avec harnais ou ceinture.



Le transport d'un enfant de moins de dix ans sur un siège avant d'un véhicule à moteur est interdit, sauf :

- lorsque l'enfant est transporté, face à l'arrière, dans un système homologué de retenue spécialement conçu pour être installé à l'avant des véhicules.
- lorsque le véhicule ne comporte pas de siège arrière.
- lorsque les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de dix ans.

112

## ÉVALUATION

21

La vitesse est limitée à 30 Km/h uniquement pour les cyclistes :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



22

Après ce panneau, je pourrai rouler à :

- |         |   |
|---------|---|
| 70 Km/h | A |
| 80 Km/h | B |
| 90 Km/h | C |



23

Titulaire du permis depuis moins de 2 ans, je suis limité à une vitesse de :

- |         |   |
|---------|---|
| 70 Km/h | A |
| 80 Km/h | B |
| 90 Km/h | C |



24

Après ces panneaux, ma vitesse sera limitée à 50 Km/h :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



25

A partir de ces panneaux, je pourrai rouler à :

- |         |   |
|---------|---|
| 40 Km/h | A |
| 50 Km/h | B |
| 70 Km/h | C |



## POINTS CLÉS



Les vitesses maximales autorisées, applicables aux conducteurs possédant le permis depuis moins de deux ans sont inférieures à celles concernant les conducteurs expérimentés, sauf par temps de pluie et de brouillard.

Les vitesses peuvent être limitées par un panneau mais aussi par d'autres situations rencontrées sur la route.

Le temps de réaction d'un conducteur en pleine possession de ses moyens est d'environ une seconde.

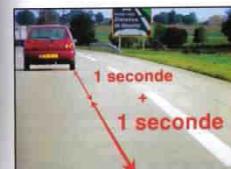


La distance d'arrêt



Calcul = chiffre des dizaines de la vitesse multiplié par lui-même.

Exemple : distance d'arrêt à 50 Km/h = 5 x 5 = 25 mètres



L'intervalle de sécurité à respecter avec un véhicule qui vous précède doit être au minimum d'une seconde. Mais pour augmenter la marge de sécurité, il est préférable de laisser 2 secondes.

113

## CROISEMENT ET DÉPASSEMENT



### Croisement et dépassement

Le croisement

Le croisement sur chaussée en pente

Le dépassement

Dépasser

Être dépassé

Authorisation de dépasser

Interdiction de dépasser

Les points clés

Auto-évaluation

## LE CROISEMENT

### Règle

Sur la chaussée, vous devez serrer à droite en croisant les autres véhicules pour éviter les risques d'accrochage.

### La chaussée étroite

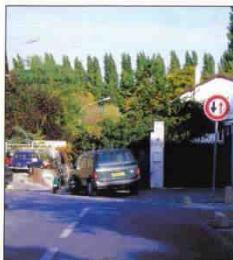
Si la chaussée est étroite ou en mauvais état, le véhicule le plus encombrant (+ de 2 mètres de large, ou + de 7 mètres de long) doit s'arrêter ou se garer pour faciliter le croisement avec un véhicule plus petit.

**Exception :** Vous devez faciliter le passage des véhicules de transport en commun (bus) circulant en agglomération.



### Obstacle sur la chaussée

Lorsque qu'un obstacle (travaux, véhicule...) se trouve sur votre voie, vous devez laisser la priorité de passage aux véhicules venant en sens inverse. Pour cela, vous devez ralentir, voire vous arrêter.



**Particularité :**  
une signalisation réglementaire parfois la priorité de passage sur des chaussées étroites.



Cédez le passage  
à la circulation  
venant en sens  
inverse



Priorité par rapport  
à la circulation  
venant en sens  
inverse

## CROISEMENT SUR CHAUSSÉE EN PENTE

### Croisement possible sans marche arrière :

Le véhicule qui descend doit s'arrêter le premier pour faciliter le passage du véhicule qui monte.

### Croisement possible mais avec une marche arrière :

#### Véhicules de même catégorie



Le véhicule qui descend doit effectuer la marche arrière sauf si le véhicule montant dispose d'un emplacement pour se garer.

#### Véhicule unique et véhicule avec remorque ou caravane



On ne tient plus compte de la pente, c'est le véhicule le plus maniable qui doit effectuer la marche arrière. Le véhicule unique doit reculer.

#### Véhicule léger et poids-lourd

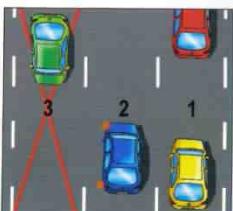


On ne tient plus compte de la pente, c'est la véhicule léger qui doit effectuer la marche arrière.

## DÉPASSEMENT

### Règle

Le dépassement s'effectue en général par la gauche.



### La route à trois voies à double sens de circulation

Les dépassements s'effectuent uniquement en utilisant la voie centrale. Vous pouvez l'utiliser si aucun usager ne s'y trouve déjà (dans votre sens de circulation et en sens inverse).

La voie à plus à gauche ne doit jamais être utilisée pour circuler ou dépasser. Elle est réservée aux véhicules circulant en sens inverse.

## DÉPASSER

### Avant de dépasser

#### Vitesse :

pour pouvoir dépasser en toute sécurité, vous devez rouler au moins 20 Km/h plus vite que le véhicule qui vous précède.

Vous ne devez pas rouler au dessus de la vitesse maximale autorisée même pour un dépassement.



#### Visibilité vers l'avant :

pour améliorer votre visibilité vers l'avant, ne restez pas trop près du véhicule à dépasser. Au besoin, vous pouvez vous déporter légèrement vers l'axe de la chaussée.

Avant de commencer votre dépassement, vérifiez qu'aucun usager (piéton, cycliste...) n'oblige le véhicule de devant à se déporter vers la gauche.



### Le dépassement par la droite

Le dépassement par la droite est autorisé dans les circonstances suivantes :

- l'usager qui vous précède signale son intention de tourner à gauche (clignotant à gauche),  
ET

- l'espace sur la droite est suffisant pour dépasser.

#### Les angles morts :

ce sont des zones non visibles dans les rétroviseurs. Vous devez donc tourner la tête sur la gauche pour couvrir cette zone.



## DÉPASSER

### • Les étapes

Lorsque la chaussée est libre dans les deux sens et que la signalisation vous y autorise, vous pouvez dépasser. Les principales étapes sont les suivantes :



- actionner le clignotant à gauche,
- accélérer et au besoin rétrograder (sans dépasser la vitesse maximale autorisée),
- déboîter en laissant un intervalle d'une dizaine de mètres derrière l'autre véhicule.

- dépasser en maintenant l'accélération et en conservant une distance latérale de sécurité,
- se rabattre lorsque vous apercevez le véhicule dépassé dans le rétroviseur intérieur.
- Allumer le clignotant droit si nécessaire.



### • La vitesse

Pour occuper le moins longtemps la voie de gauche, vous devez rouler au moins 20 Km/h plus vite que le véhicule dépassé.

Si vous roulez à 90 Km/h (par exemple sur une route pour automobiles), il vous faudra 10 secondes et 250 mètres pour dépasser un véhicule qui roule à 70 Km/h.

### • Les distances de sécurité

Vous devez dépasser uniquement si l'espace entre les véhicules qui vous précèdent est suffisant. De plus, ne vous intercalez pas dans les intervalles de sécurité que respectent ces véhicules.

Vous devez respecter un intervalle latéral raisonnable entre vous et le véhicule dépassé.

Cette distance latérale est d'au moins 1 mètre en agglomération et 1,5 mètre hors agglomération lors du dépassement de deux-roues, de piétons et d'animaux.

120

## AUTORISATION DE DÉPASSER

### • Les dépassements autorisés

Le dépassement est autorisé lorsqu'aucune signalisation ne l'interdit. En revanche, les situations qui suivent sont particulières mais il est bon de rappeler que le dépassement est autorisé, à condition de suivre quelques indications.



Passage à niveau avec barrières  
Il est conseillé de dépasser après les barrières.



Passage pour piétons  
Le dépassement peut se faire après s'être assuré qu'aucun piéton n'est engagé ou ne désire traverser.



Intersection prioritaire  
Le dépassement est possible mais vous devez ralentir pour anticiper sur un éventuel danger.



Dépassement d'un deux-roues  
Le dépassement des cycles, cyclomoteurs, et motos est autorisé dans les virages et les sommets de côtes si la moitié gauche de la chaussée reste libre et si vous respectez les distances latérales de sécurité (1 mètre ou 1,5 mètre).

## ÊTRE DÉPASSÉ

Si un usager vous dépassee, vous devez faciliter sa manœuvre, même si elle vous paraît irrégulière.

Pour cela, vous devez :  
- serrer le plus possible à droite,  
- maintenir votre allure.



**Vous ne devez jamais accélérer** car cela augmente la durée du dépassement et met l'autre usager dans une situation délicate. Ce comportement est d'ailleurs sanctionné, notamment par une suspension du permis de conduire.

**En général vous ne devez pas ralentir.** Par contre si le véhicule qui vous dépassee se trouve à votre hauteur dans une situation dangereuse, ralentez afin de faciliter son rabattement et vous évitez un accident potentiel.

### La nuit :

Lorsque l'usager qui vous dépassee arrive à votre hauteur, vous devez passer en feux de croisement pour ne pas l'éblouir. A ce moment, l'autre usager passera en feux de route.



## AUTORISATION DE DÉPASSER

### Dépassement de plusieurs véhicules en une seule fois

Cette manœuvre est autorisée à condition de laisser le clignotant durant tout le dépassement et après s'être assuré qu'aucun véhicule ne va déboîter.

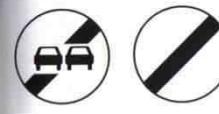


### Manque de visibilité

Si la visibilité est insuffisante (virage, sommet de côte, brouillard...), vous pouvez dépasser si une ligne continue ou un terre-plein protège votre voie.



**Dépassement à un feu tricolore**  
Il est possible de dépasser à la hauteur d'un feu vert à condition de ralentir pour anticiper une éventuelle situation dangereuse.



### Fin de prescription

Après ces panneaux, le dépassement devient autorisé.

121



123

# INTERDICTION DE DÉPASSER

## • Les dépassements interdits



Il est interdit de dépasser dans les cas suivants :

### Signalisation verticale

A partir de ce panneau, le dépassement de tous les véhicules à moteur, sauf les deux roues sans side-car, est interdit.



La fin d'interdiction de dépasser est signalée par l'un des panneaux ci-contre, ou celui-ci si le dépassement était interdit dans l'agglomération.



### Signalisation horizontale

La ligne continue interdit tout dépassement. Il est aussi interdit de chevaucher cette ligne. Vous ne devez jamais dépasser au niveau d'une flèche de rabattement si vous n'êtes pas sûr d'avoir terminé votre dépassement avant la ligne continue.



### Dans les intersections

Il est interdit de dépasser à une intersection où vous devez céder le passage.

**NB :** le dépassement d'un deux-roues dans une intersection avec priorité à droite est possible si la visibilité est suffisante.



### Aux passages à niveau

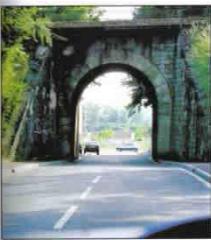
Le dépassement est interdit sur les passages à niveau sans barrière.

# POINTS CLÉS



### Les principes d'un dépassement :

- dépassement autorisé par la signalisation,
- visibilité suffisante vers l'avant et l'arrière,
- respect des limitations de vitesse,
- respect des distances de sécurité.



### Les croisements dans les passages étroits

Le véhicule le plus encombrant doit laisser le passage au véhicule plus petit, sauf si une signalisation impose une autre règle.



### Les croisements dans les chaussées en pente

Lorsque le croisement est difficile, le véhicule qui descend doit s'arrêter le premier. Si une marche arrière est nécessaire, le véhicule le plus maniable doit effectuer cette manœuvre.

# ÉVALUATION

26

Je dépasse :

Oui	A
Non	B



27

Je peux continuer le dépassement de ce véhicule :

Oui	A
Non	B



28

Je peux dépasser le véhicule qui me précède :

Oui	A
Non	B



29

Je peux dépasser :

Oui	A
Non	B



30

Je peux dépasser ce véhicule par la droite :

Oui	A
Non	B



# L'AUTOROUTE



L'autoroute

### Définition

### Accès Interdit

### Direction d'autoroute

### Entrée d'autoroute

### Règles de conduite

### Le dépassement

### Règles de circulation

### Arrêt et stationnement

### Intempéries

### Bifurcations

### Jonctions et croisements

### Sorties d'autoroute

### Routes à accès réglementé

### Les points clés

### Auto-évaluation

## DÉFINITION

### L'autoroute

L'autoroute est une chaussée à sens unique séparée par un terre-plein central **1**. Il n'existe aucune intersection. Des ponts permettent aux autres routes de passer au-dessus ou en-dessous de l'autoroute.



Pour entrer sur l'autoroute, vous devez emprunter une bretelle d'accès prolongée par une voie d'accélération **2**.



L'entrée d'autoroute est indiquée par ce panneau.

Pour sortir de l'autoroute, vous devez emprunter une voie de décelération, puis une bretelle de sortie **3**.



### La signalisation verticale

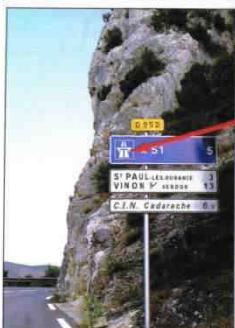
Les panneaux de direction se trouvant sur autoroute sont sur fond bleu.

### Le marquage au sol

A droite de la chaussée se trouve la bande d'arrêt d'urgence matérialisée par des traits de 38 mètres et des intervalles de 14 mètres. Cette voie est utilisée uniquement en cas d'accident, d'incident mécanique ou de malaise du conducteur.

La voie de gauche est séparée du terre plein central par une ligne continue. Cette ligne continue indique que la circulation se fait à sens unique.

## DIRECTION



Lorsque vous circulez sur une route conduisant à une autoroute, les panneaux comportent le symbole ci-contre.

Quand un panneau à fond vert contient ce symbole, cela signifie qu'une partie de l'itinéraire signalé emprunte l'autoroute.

### Les panneaux de direction d'autoroute



N150  
A10 7 PLAGE  
ROYAN COGNAC 26  
BORDEAUX 72

Présignalisation de direction



Signal de position



Signal de position

## L'ACCÈS INTERDIT

L'autoroute est interdite aux usagers qui risquent de perturber la circulation.



### L'accès sur autoroute est interdit aux :

- piétons,
- animaux,
- véhicules sans moteur,
- véhicules à moteur non soumis à immatriculation,
- cyclomoteurs,
- tricycles à moteur dont la puissance n'excède pas 15 kilowatts et dont le poids à vide n'excède pas 550 kg,
- quadricycles à moteur,
- tracteurs, matériels agricoles et de travaux publics,
- ensembles de véhicules dont la circulation est soumise à autorisation du préfet.



## ENTRÉE

### L'accès à l'autoroute



L'entrée d'autoroute est signalée par ce panneau.



Ce panneau vous annonce le poste de péage où vous devrez vous arrêter.



Pour pénétrer sur l'autoroute, vous devez utiliser l'un des portiques signalés par une flèche verte.

Au poste de péage, vous devrez prendre un ticket ou vous acquitter d'une taxe en espèces, en chèque ou par carte bancaire.

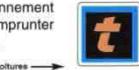


Particularités : Sur certaines portions d'autoroute, le paiement se fait par pièces dans une corbeille de réception.

Lorsque vous avez pris un ticket ou payé la taxe, un feu vert vous autorise à démarrer.



Paiement par abonnement  
→ Poils lourds



Voitures →  
Paiement par abonnement

## RÈGLES DE CONDUITE



### - Bretelle d'accès

Elle précède la voie d'accélération. La circulation s'y fait à sens unique.



### - La voie d'accélération

Elle prolonge la bretelle d'accès. Elle permet de prendre de la vitesse pour s'insérer dans la circulation.



### - L'insertion

Vous devez vous insérer entre les véhicules sans les gêner en tenant compte de leur vitesse et de l'espace qui les sépare.  
Vous devez céder le passage aux véhicules circulant sur l'autoroute. Vous ne devez pas obliger ces véhicules à ralentir ou à changer de voie.

## RÈGLES DE CONDUITE

### - Position sur la chaussée

En marche normale, vous devez rouler sur la voie la plus à droite. Après un dépassement, vous devez regagner cette voie. Ne confondez pas la voie la plus à droite et la bande d'arrêt d'urgence.



### - Les vitesses

La vitesse est limitée par temps sec à 130 Km/h pour les conducteurs expérimentés et 110 Km/h pour les jeunes conducteurs. Par temps de pluie, la vitesse est limitée à 110 Km/h pour tout le monde.

**Particularités :**  
Il existe certaines portions d'autoroute qui sont limitées à 110 Km/h. L'utilisation de la voie de gauche est possible pour dépasser à condition de rouler au minimum à 80 Km/h.



### - L'intervalle de sécurité

Vous devez respecter une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, la bonne distance correspond à 2 traits de la bande d'arrêt d'urgence soit une distance de 90 mètres.

(traits = 38 m x 2 et l'intervalle = 14 m)

## LE DÉPASSEMENT



Le dépassement sur autoroute est facilité par la circulation qui s'effectue à sens unique. Mais la vitesse élevée demande certaines précautions.

### - Règles

Pour dépasser, vous devez rouler au minimum à 80 Km/h lorsque vous empruntez la voie la plus à gauche. Vous ne devez jamais dépasser un usager par la droite, même si il reste sur la voie de gauche.



### Avant de dépasser :

- vérifiez que la voie est libre devant et derrière,
- mettez le clignotant à gauche et dépassez rapidement,
- utilisez la voie immédiatement à gauche du véhicule à dépasser,
- dépassez plusieurs véhicules en une seule fois si nécessaire,
- rabattez-vous sur la voie de droite dès que possible.



## RÈGLES DE CIRCULATION

### - Les files ininterrompues

Lorsque le trafic se fait à plusieurs véhicules de front sur autoroute et autres chaussées à plusieurs voies, vous devez respecter certains principes :

- Laissez un intervalle de sécurité avec le véhicule qui vous précède même à faible allure.
- Ne zigzaguez pas d'une voie à l'autre pour espérer gagner du temps. Cette manœuvre est dangereuse pour vous et pour les autres usagers.
- Si vous êtes le dernier d'une file où la vitesse est fortement réduite, vous devez utiliser vos feux de détresse pour avertir les autres usagers de ce ralentissement.



### - Chaussée d'autoroute à trois voies

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC ou de plus de 7 mètres de long ne peuvent circuler que sur les deux voies les plus à droite.



### - Les manœuvres interdites

#### La marche arrière

Vous ne devez jamais faire de marche arrière sur autoroute même en utilisant la bande d'arrêt d'urgence.

Si vous avez manqué votre sortie, continuez jusqu'à l'embranchement suivant qui vous permettra de reprendre votre direction.

#### Le demi-tour

Vous ne devez jamais :

- faire un demi-tour sur autoroute car la circulation se fait à sens unique,
- franchir la bande centrale séparant les chaussées même aux endroits aménagés pour les véhicules de services et de secours,
- rouler, stationner ou vous arrêter sur les zébrés.



# JONCTIONS ET CROISEMENTS

## La jonction d'autoroutes

C'est un endroit où deux autoroutes se réunissent pour n'en former qu'une seule.  
La signalisation réglemente la priorité de passage.



## Les croisements d'autoroutes

Le croisement est un endroit où les usagers peuvent emprunter l'autoroute de leur choix dans les deux sens. Le passage d'une autoroute à l'autre s'effectue grâce à des échangeurs.



# ROUTE À ACCÈS RÉGLEMENTÉ



## Accès

Les usagers qui peuvent circuler sur ce type de route sont les mêmes que sur les autoroutes.  
La circulation est interdite aux piétons, cyclistes, cyclomotoristes, voitures, tricycles à moteur...

## Règles de circulation

Sur les routes séparées par un terre-plein central, la plupart des règles de circulation sont les mêmes que sur l'autoroute.  
L'utilisation des routes à accès réglementé est gratuite.

## Vitesse

Lorsque la circulation se fait à double sens, la vitesse est limitée à 90 Km/h (80 Km/h pour les jeunes conducteurs en période probatoire).  
Lorsque la circulation se fait à sens unique sur deux chaussées séparées par un terre-plein central, la vitesse est limitée à 110 Km/h (100 Km/h pour les jeunes conducteurs en période probatoire).

## Cas particulier : Le périphérique

Certains boulevards périphériques sont limités à 80 Km/h et à Paris la priorité à droite est applicable.

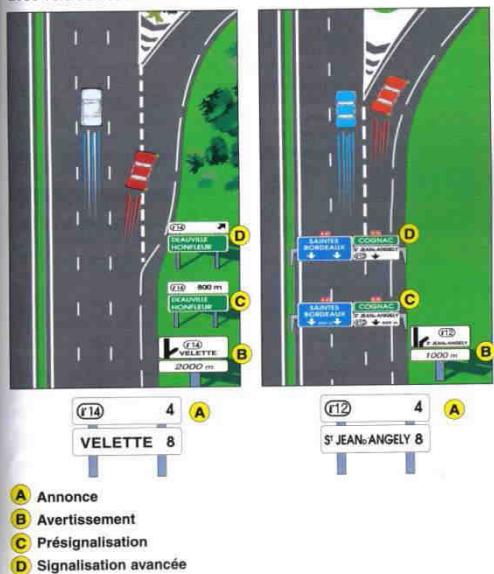
# SORTIES D'AUTOROUTE

## Les sorties d'autoroutes

Elles jalonnent votre parcours et vous permettent de rejoindre le réseau routier. Une signalisation spécifique permet de vous positionner convenablement pour les utiliser.

Comme pour la bifurcation, elles peuvent être :  
avec voie de décelération

avec affectation de voie



# POINTS CLÉS



## La circulation sur autoroute



Entrée d'autoroute



Sortie d'autoroute



Le stationnement et l'arrêt sont interdits sur toutes les parties de l'autoroute, vous devez utiliser les aires de repos.

Vous pouvez utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour immobiliser votre véhicule en cas :

- . de panne,
- . d'accident,
- . de malaise.

## Les panneaux sont sur fond bleu



A 49 7

VALENCE

## Les vitesses



La troisième voie est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et de plus de 7 mètres de long.

	temps sec	temps de pluie	jeune conducteur
autoroutes traditionnelles	130	110	110
autoroutes urbaines	110	100	100

## Signalisation des routes à accès réglementé :



Route à accès réglementé



Fin de route à accès réglementé



## ÉVALUATION

31

Je sors d'une autoroute :

Oui A  
Non B



32

Si je prends à droite, je vais circuler sur une route à accès réglementé :

Oui A  
Non B



33

Je suis autorisé à rouler sur une autoroute si je conduis :

une voiture A  
un camion B  
un cyclomoteur C  
un tricycle à moteur D



34

Je vais aborder :

Une jonction d'autoroutes A  
Une bifurcation d'autoroute B



35

Je suis prioritaire sur les véhicules arrivant sur ma gauche :

Oui A  
Non B



Réponses : 31 A - 32 A - 33 A B - 34 B - 35 B

144

## LA NUIT

La nuit, on ne distingue pas les couleurs et les distances sont difficiles à évaluer. Il existe des règles de conduite spécifiques que vous devez connaître et respecter.



### L'éclairage des véhicules

La nuit, vous devez utiliser les feux en fonction des circonstances et des lieux.

Ils servent à mieux voir mais aussi à être mieux vu des autres usagers.

Vous aurez à votre disposition les feux suivants :



Feux de route



Feux de croisement



Feux de position



Feux de brouillard



Arrière



### La boîte d'ampoules

Il est conseillé de posséder une boîte d'ampoules de rechange dans votre véhicule. Cette précaution permettra de changer une ampoule grillée sur place et évitera une immobilisation du véhicule et une amende par les forces de l'ordre.

#### Conseils :

- vérifier que la boîte d'ampoules est complète,
- faire régler vos feux deux fois par an chez un professionnel.

## NUIT, CONDITIONS CLIMATIQUES



### La nuit et les conditions climatiques

Nuit

Pluie

Brouillard

Neige

Verglas

Vent

Les points clés

Auto-évaluation



145

## LA NUIT

### Les routes non éclairées

Sur les routes non éclairées, en agglomération et hors agglomération, vous devez circuler en feux de route sauf si vous risquez de gêner un autre conducteur (lorsque vous le suivez ou le croisez).

Hors agglomération, la nuit par temps clair, sur les routes étroites et sinuées, vous pouvez compléter les feux de route, par des feux de brouillard avant. En présence d'un autre usager, vous devez repasser en feux de croisement.



### Les routes éclairées

Lorsque l'éclairage permet de voir nettement à une distance suffisante, vous pouvez circuler en feux de position ou de croisement suivant les lieux :

1/ En agglomération, vous pouvez rouler en feux de position ou en feux de croisement.



2/ Hors agglomération, vous devez circuler en feux de croisement.



## CONDUITE DE NUIT

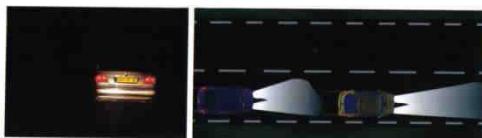
### • Véhicule en face

- Vous devez passer en feux de croisement dès que les feux de route du véhicule en face vous gênent ou dès que ce véhicule passe en feux de croisement. Au cas où ce véhicule reste en feux de route, faites un appel lumineux pour signaler que vous êtes gêné.
- Ralentissez et regardez le bord droit de la chaussée pour ne pas être ébloui.
- Revenez en feux de route dès que l'autre véhicule est passé.



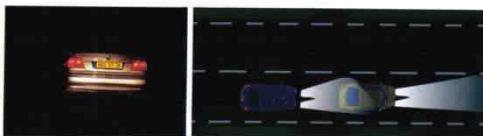
### • Suivre un véhicule

Quand vos feux de route commencent à atteindre le véhicule qui vous précède, passez en feux de croisement. Vous éviterez d'éblouir le conducteur dans ses rétroviseurs.



### • Véhicule qui vous suit de trop près

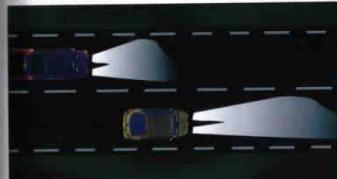
Ne déréglez pas votre rétroviseur mais utilisez sa position nuit. Ralentissez sans freiner pour signaler votre gêne au conducteur qui vous suit.



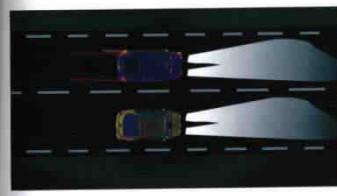
## CONDUITE DE NUIT

### • Dépassement la nuit

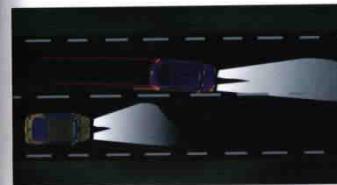
Avant de dépasser, vous pouvez faire un bref appel lumineux pour signaler votre intention à l'autre conducteur.



Le véhicule dépassé doit garder ses feux de route tant que le véhicule qui dépasse n'est pas arrivé à sa hauteur.



Le véhicule qui dépasse passe en feux de route lorsqu'il se trouve à hauteur du conducteur dépassé pour ne pas l'éblouir.



A ce moment, le véhicule dépassé passe en feux de croisement pour ne pas éblouir l'autre conducteur lorsqu'il reprendra sa voie de droite.

## LA PLUIE

### • La visibilité

Lorsqu'il pleut, la visibilité est réduite.

Il faut donc :

- actionner les essuie-glace,
- utiliser si nécessaire le lave-glace,
- mettre en route la ventilation,
- allumer les feux adaptés.



Symbol des essuie-glace



### • L'utilisation des feux

Lorsqu'il pleut et que la visibilité est réduite, vous devez allumer vos feux de croisement.

Par temps de forte pluie, vous pouvez aussi allumer les feux de brouillard avant en complément, ou à la place des feux de croisement.

L'usage des feux de brouillard arrière est interdit par temps de pluie car ils éblouissent les conducteurs qui vous suivent.



Feux de croisement



Feux avant de brouillard



Feux arrière de brouillard usage interdit

### • L'utilisation de la ventilation

La pluie peut former de la buée à l'intérieur de la voiture. Vous devez très vite la dissiper en utilisant le désembuage et la ventilation dirigée sur le pare-brise et les vitres.



## LA PLUIE

### • L'adhérence

Les sculptures des pneumatiques et la qualité des suspensions permettent aux véhicules d'avoir une bonne tenue de route. Ils doivent être en bon état et vérifiés régulièrement.

Mais il est bon de rappeler que sur une route mouillée, l'adhérence des pneus est diminuée de moitié.

### Les règles de conduite par temps de pluie :

- réduire sa vitesse,
- éviter les freinages brusques,
- augmenter les intervalles de sécurité.

### • L'aquaplaning ou hydroplanage

En cas de forte pluie et de vitesse soutenue, les pneus n'arrivent plus à évacuer l'eau.

Une couche d'eau s'intercale entre le pneu et la route.

**Consequences :** il n'y a plus d'adhérence, la voiture glisse sur l'eau et vous ne contrôlez plus la direction.

C'est ce que l'on appelle l'aquaplaning.

**Conseils :** réduire sa vitesse et avoir des pneus en bon état.



### • Quelques dangers particuliers

**Le début de pluie :** c'est à ce moment que la route est particulièrement glissante, surtout en été, lorsque l'eau se mèle à la poussière de la route.

**Les flaques d'eau :** elles peuvent déséquilibrer votre voiture, cacher un nid de poule et faire perdre temporairement leur efficacité aux freins.



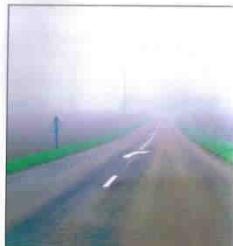
## LE BROUILLARD

### • Le brouillard

Il empêche de voir mais aussi d'être vu des autres usagers.  
Il faut particulièrement se méfier des nappes isolées qui diminuent brusquement la visibilité.

Les règles de conduite par temps de brouillard :

- allumer les feux,
- réduire sa vitesse,
- augmenter les distances de sécurité,
- se guider avec le marquage au sol.



### • L'utilisation des feux



Feux de croisement



Feux avant de brouillard



Feux arrière de brouillard

La visibilité étant réduite, vous devez allumer vos feux de croisement.

Vous pouvez aussi utiliser les feux de brouillard avant et arrière que vous pourrez conserver pour suivre et croiser les autres véhicules. Ces feux doivent être éteints lorsque la visibilité redevient normale.

N'utilisez jamais les feux de route par temps de brouillard, ils créent un mur opaque devant vous.

## LE BROUILLARD

### • La vitesse

Vous devez adapter votre vitesse à la visibilité.  
En outre, si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse maximale autorisée est limitée à 50 Km/h.



### • Les repères à utiliser dans le brouillard

Le repère le plus fiable est le marquage au sol.

Vous pouvez vous guider en suivant le marquage au sol peint sur le bord droit de la chaussée.

Attention, évitez d'utiliser le marquage au centre de la route. En effet, vous pourriez avoir tendance à vous décaler dangereusement vers le milieu de la route.



### Les derniers conseils :

- ne vous approchez pas trop du véhicule qui vous précède même si ses feux vous servent de guide.
- évitez de dépasser si la visibilité est insuffisante.

## LA NEIGE

La neige entraîne une réduction de l'adhérence et de la visibilité.

### • Les règles de conduite par temps de neige :

- allumer les feux si nécessaire,
- réduire sa vitesse,
- augmenter les distances de sécurité,
- utiliser les essuie-glace et le système de dégivrage,
- éviter les freinages brusques.



### • Utilisation des feux

Lorsque la neige tombe, vous pouvez utiliser les feux de croisement et/ou les feux de brouillard avant et arrière.



Feux de croisement



Feux avant de brouillard



Feux arrière de brouillard

### • La signalisation



Chaines à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices



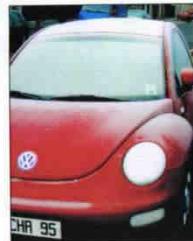
Route ouverte ou fermée à partir d'un lieu précis selon l'enneigement

## LE VERGLAS

Le verglas se forme lorsque l'air est humide et que la température est proche de 0 degré. Il diminue l'adhérence et rend la conduite dangereuse. Dans ces conditions, il est préférable de ne pas prendre la route si vous le pouvez.

### • Si vous devez rouler, voici quelques conseils :

- roulez lentement,
- accélérez, freinez, et tournez le volant en douceur,
- augmentez les intervalles de sécurité,
- utilisez la deuxième vitesse pour démarrer.



Les endroits régulièrement verglacés sont signalés par ce panneau.



Il existe d'autres endroits propices à l'apparition des plaques de verglas :

- dans les endroits humides (à proximité des rivières et sur ou sous les ponts),
- sur les chaussées exposées au nord,
- dans les forêts,
- dans les vallées...

Vous devez être attentif au moindre signe qui peut vous indiquer sa présence (ex : route brillante).

Pour augmenter l'adhérence sur le verglas, mais aussi sur la neige, il existe des pneus à clous appelés également pneus à crampons. L'utilisation de ces pneus est autorisée du samedi qui précède le 11 novembre au dernier dimanche de mars de l'année suivante.



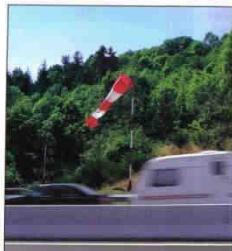
Si vous utilisez ces pneus, vous devez :

- mettre ce disque à l'arrière du véhicule,

- ne pas rouler à plus de 90 Km/h.

Remarque : ces pneus ne sont plus fabriqués et sont progressivement remplacés par des pneus "hiver".

## LE VENT



Le vent peut modifier votre trajectoire mais aussi celle des autres usagers.

Si vous roulez avec un vent violent, voici quelques règles de conduite :

- ralentir pour réduire les écarts de direction,
- être attentif aux écarts des autres usagers et particulièrement des deux-roues,
- augmenter les intervalles de sécurité pendant les croisements et les dépassements.

### • La signalisation

Les zones régulièrement exposées au vent sont signalées par ce panneau. A proximité de cette signalisation, on trouve souvent des manches à air qui permettent de déterminer la direction et la force du vent.



### Les derniers conseils

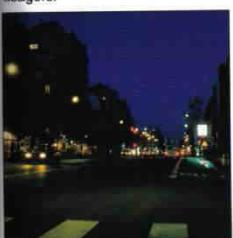


Vous devez rectifier votre trajectoire lorsque la poussée du vent change et principalement dans les cas suivants :

- dépassement de véhicules lourds,
- fortes rafales de vent,
- passage d'une zone abritée (talus, murs...) à une zone non abritée (et inversement).

## La nuit

La nuit, les feux servent à mieux voir et à être mieux vu des autres usagers.



Ne restez pas en feux de route lors d'un dépassement, d'un croisement et lorsque vous suivez un autre véhicule.

### Les intempéries

Par temps de pluie, réduisez votre vitesse et méfiez-vous de l'aquaplaning.



En présence de brouillard, lorsque la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse est limitée à 50 Km/h sur toutes les routes et autoroutes.

En cas de vent : tenez compte de la signalisation et des manches à air.

Utilisation des feux de brouillard : Les feux avant de brouillard sont utilisables en cas de pluie, chute de neige et brouillard.



Feux avant de brouillard

Les feux arrière de brouillard sont utilisables en cas de chute de neige et brouillard.



Feux arrière de brouillard



En cas de verglas, évitez de prendre le volant.

## ÉVALUATION

**36**

Dans un tunnel éclairé, je dois allumer mes feux de croisement :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



**37**

Dans ces conditions, circulant hors agglomération, je dois allumer :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| les feux de position seuls | A |
| les feux de croisement     | B |
| les feux de route          | C |



**38**

Ce panneau me signale un danger temporaire :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



**39**

Ce véhicule reste en feux de route, je lui fais un bref appel de phares :

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | A |
| Non | B |



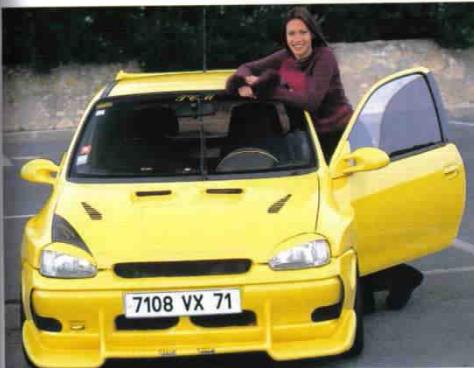
**40**

L'aquaplaning se rencontre en présence :

- |               |   |
|---------------|---|
| de neige      | A |
| de brouillard | B |
| de pluie      | C |



## USAGERS



### Le conducteur

Les documents à posséder pour conduire

Les catégories de permis

Le permis à points

La condition physique

La vue

La fatigue

L'alcool

Les médicaments

Les drogues

Les points clés

Auto-évaluation

## LES DOCUMENTS POUR CONDUIRE

### • Les papiers pour conduire :

Un ensemble de documents concernant le conducteur et le véhicule est nécessaire pour circuler.  
Certains\* doivent être présentés lors d'un contrôle de police ou de gendarmerie.

Documents	Désignation / Usages	Validité
	<b>Certificat d'assurance :</b> La vignette collée sur le pare-brise indique une présomption d'assurance.	Date indiquée sur le document.
	<b>Attestation d'assurance :</b> Elle confirme que le véhicule est assuré et doit être présentée en cas de contrôle.	Date indiquée sur le document. Assurance valable 1 mois après cette date.
	<b>Certificat d'immatriculation (carte grise) :</b> Il indique le nom du propriétaire et les caractéristiques du véhicule (Places, poids,...). Il doit être présenté en cas de contrôle.	Modifié en cas de déménagement dans le département. Changé en cas de déménagement hors du département.
	<b>Macaron visite technique :</b> Il atteste de l'état du véhicule. Visite technique correcte.	Date indiquée sur le document et la carte grise.
	<b>Permis de conduire :</b> Il autorise le conducteur à conduire certaines catégories de véhicules.	Limitée en cas de surveillance médicale. Visite médicale obligatoire pour certains permis.

\* Vous devez présenter les originaux de vos papiers lors des contrôles.

## CATÉGORIES DES PERMIS

Type de véhicules	Age / Permis
Motocyclette légère : cylindrée limitée à 125 cm³ Équivalence avec le permis A1	16 ans A1 20 ans B Permis B depuis 2 ans + formation pratique
Motocyclette : puissance limitée à 34 cv (25 Kw). Accès après deux ans à toutes les motocyclettes Motocyclette : toutes cylindrées	18/21 ans A
Tricycle et quadricycle à moteur	16 ans B1
Véhicule, fourgonnette, camionnette, véhicules utilitaires dont le poids total utile en charge (PTAC) qui n'excède pas 3 500 kg, affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises maximum, ou affectés au transport de marchandises. Une remorque d'un PTAC de 750 kg maximum peut être attelée.	18 ans B
Poids lourd : véhicule automobile isolé affecté au transport de marchandises dont le PTAC excède 3 500 kg. Une remorque d'un PTAC de 750 kg maximum peut être attelée.	18 ans C
Transport en commun : véhicule automobile affecté au transport de personnes comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur. Une remorque d'un PTAC de 750 kg maximum peut être attelée.	21 ans D
Véhicule B + remorque : véhicule attelé d'une remorque de plus de 750 kg lorsque le PTAC de la remorque est supérieur au PTAC total du véhicule tracteur ou lorsque le total des PTAC (véhicule + remorque) est supérieur à 3 500 kg.	18 ans E(B)
Véhicule C + remorque : ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C et la remorque excède 750 kg de PTAC.	18 ans E(C)
Véhicule D + remorque : ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie D et la remorque excède 750 kg de PTAC.	21 ans E(D)

## LE PERMIS À POINTS

### • Le barème de retrait

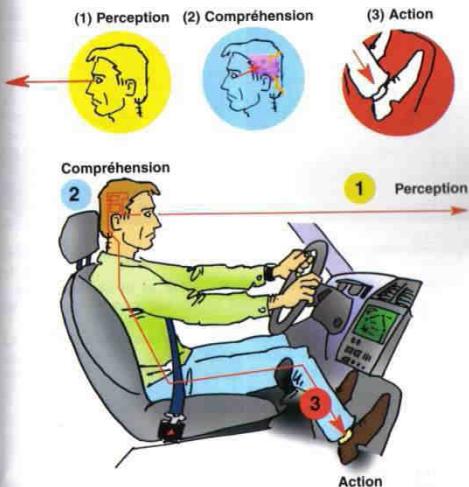
Un certain nombre d'infractions donne lieu à un retrait de points. Il existe un barème qui précise le nombre de points retirés en fonction de l'infraction commise.

<b>6 POINTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Homicide ou blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de plus de trois mois.</li> <li>- Conduite en état alcoolique supérieur ou égal 0,50 g/litre de sang ou 0,25 mg/litre d'air expiré.</li> <li>- Conduite sous l'emprise de stupéfiants.</li> <li>- Refus sous l'emprise de stupéfiants.</li> <li>- Dépassage de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h ou plus.</li> <li>- Entrave au " STOP " ou à un feu rouge fixe ou clignotant.</li> <li>- Marche arrière ou demi-tour sur autoroute.</li> <li>- Usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations.</li> <li>- Conduite en période de suspension de permis.</li> </ul>
<b>4 POINTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail n'excédant pas trois mois.</li> <li>- Non respect de la priorité.</li> <li>- Non respect de l'arrêt au " STOP " ou à un feu rouge fixe ou clignotant.</li> <li>- Marche arrière ou demi-tour sur autoroute.</li> <li>- Dépassage de la vitesse maximale autorisée comprise entre 40 et moins de 50 km/h.</li> <li>- Circulation la nuit ou par temps de brouillard en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage, ni signalisation.</li> <li>- Circulation en sens interdit.</li> <li>- Non respect de la priorité des piétons.</li> </ul>
<b>3 POINTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée.</li> <li>- Franchissement d'une ligne continue.</li> <li>- Changement important de direction sans avertir.</li> <li>- Dépassage de la vitesse maximale autorisée comprise entre 30 et moins de 40 km/h.</li> <li>- Dépassage dangereux.</li> <li>- Arrêt ou stationnement dangereux.</li> <li>- Stationnement sur la chaussée la nuit ou par temps de brouillard, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage, ni signalisation.</li> <li>- Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence.</li> <li>- Non-respect de la distance de sécurité.</li> <li>- Ceinture de sécurité non attachée pour le conducteur.</li> <li>- Non port du casque pour le motard.</li> </ul>
<b>2 POINTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'un téléphone portable pendant la conduite.</li> <li>- Dépassage de la vitesse maximale autorisée comprise entre 20 et moins de 30 km/h.</li> <li>- Accélération de l'allure par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé.</li> <li>- Circulation ou stationnement sur le terre-plein central d'autoroute.</li> <li>- Utilisation d'un anti radar.</li> </ul>
<b>1 POINT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépassage de la vitesse maximale autorisée de moins de 20 km/h.</li> <li>- Maintien des feux de route générant les conducteurs venant en sens inverse malgré leurs appels de phare.</li> <li>- Chevauchement d'une ligne continue.</li> </ul>

## CONDITION PHYSIQUE

### La conduite et le corps

C'est grâce à la perception visuelle (1), le cerveau (2) et les gestes (3) que l'on conduit. Pour que l'ensemble de ces éléments fonctionne, vous devez être en bonne condition physique.



### Règlementation

Certaines altérations physiques sont incompatibles avec la conduite, d'autres imposent des visites médicales périodiques. Dans certains cas, cela va entraîner des restrictions de conduite et des aménagements du véhicule.

## CONDITION PHYSIQUE

Voici quatre facteurs que l'on retrouve dans les causes d'accidents. Ils ont tous une influence sur l'état physique du conducteur et altèrent ses capacités à conduire en sécurité.



La fatigue



La maladie et la consommation de médicaments



L'absorption d'alcool



La prise de drogues

### La vue et la conduite

Une bonne vue est essentielle pour la conduite. En effet, l'acuité visuelle permet de distinguer les indices de l'environnement, d'apprecier les distances et les vitesses des autres véhicules.

Les altérations de la vue peuvent prendre différentes formes :

- myopie
- hypermétropie
- astigmatisme
- presbytie....

Il est donc nécessaire de passer un contrôle régulier de la vue chez un professionnel pour conduire en sécurité. En effet, plus de 90 % des décisions et des gestes nécessaires à la conduite dépendent des yeux du conducteur.



D'autres circonstances de conduite peuvent altérer notre perception visuelle :

- le crépuscule et la nuit : disparition des couleurs, éblouissement, mauvaise appréciation des formes, des distances et des vitesses.

**La vitesse du véhicule :** Votre champ visuel est de 180° à l'arrêt. Plus votre vitesse augmente, plus votre champ visuel " se rétrécit ", c'est-à-dire que vous ne pouvez plus utiliser les informations qui défilent sur le côté.

$$0 \text{ Km/h} = 180^\circ, \quad 65 \text{ Km/h} = 70^\circ, \quad 100 \text{ Km/h} = 50^\circ$$

### La réglementation

La réglementation impose des normes d'acuité visuelle pour la conduite des différentes catégories de véhicules.

Pour le permis B, le conducteur doit avoir une acuité visuelle d'au moins 5/10 ème pour l'ensemble des deux yeux (avec port éventuel de lunettes ou de lentilles de contact).

Si un œil a une acuité visuelle nulle (borgne) ou inférieure à 1/10 ème, l'autre œil doit avoir une acuité d'au moins 6/10 ème.

## LA VUE

Si votre permis porte la mention "verres correcteurs" (port de lunettes), vous devez obligatoirement porter vos lunettes pour conduire.



Si vous portez des lentilles de contact, il est conseillé d'avoir une paire de lunettes dans votre véhicule ou une paire de lentilles de rechange.



De plus, il est dangereux de conduire avec des lunettes teintées, type lunettes de soleil, la nuit.

Elles réduisent la luminosité altérant ainsi vos capacités à distinguer les composantes de l'environnement.



## LA FATIGUE

### Les chiffres

On estime que la fatigue est en cause dans environ 20 % des accidents. Les conducteurs débutants sont d'ailleurs plus sujets à la fatigue car ils doivent plus se concentrer qu'un conducteur expérimenté pour effectuer les mêmes gestes.



### Les causes de la fatigue

**L'environnement :** mauvaises conditions atmosphériques (vent, pluie), visibilité réduite (brouillard, nuit), circulation dense, trajet monotone et connu.

**Le conducteur :** mauvaise forme physique, manque de sommeil, prise de médicaments ou d'alcool, énervement, mauvaise hygiène alimentaire (trop ou pas assez mangé), soucis, stress, mauvaise position de conduite.

**Le véhicule :** mauvais état, confort médiocre (siège, suspensions), bruits importants, température inadaptée dans la voiture (trop froid, trop chaud).

### Les signes de la fatigue

Tête lourde, raideurs musculaires, courbatures, bâillements, picotements des yeux, nervosité, impossibilité d'adopter une position de conduite confortable.

### Les effets de la fatigue

Vue et gestes moins précis, diminution des capacités physiques, somnolence, nervosité, prise de risque pour arriver plus vite.

### Les remèdes

- se reposer avant de conduire,
- utiliser un véhicule en bon état,
- faire des pauses régulières, toutes les 2 heures de conduite.
- pendant les pauses, boire et manger raisonnablement et faire quelques exercices.

Si malgré ces précautions, vous ressentez des signes de fatigue :

- donnez le volant à une autre personne,

OU

- arrêtez-vous pour vous reposer même si vous êtes très proche de votre destination.

# L'ALCOOL



## • La réglementation

Le conducteur est en infraction s'il conduit avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,5 gramme par litre de sang ou 0,25 mg par litre d'air expiré.

## • Les sanctions



**Conduire avec un taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,79 gramme par litre de sang (ou 0,25 à 0,39 mg par litre d'air expiré) constitue une contravention.**

### Sanctions :

- amende (750 € maximum),
- suspension du permis pouvant atteindre 3 ans,
- retrait de 6 points sur le permis de conduire.



**Conduire avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,8 gramme par litre de sang (ou 0,4 mg par litre d'air expiré) constitue un délit.**

### Sanctions :

- amende (4500 € maximum),
- prison (2 ans, 4 ans en cas d'homicide),
- suspension ou annulation du permis de conduire,
- peines complémentaires (travail d'intérêt général...),
- retrait de 6 points sur le permis de conduire.



## • Les contrôles

Le contrôle de l'alcoolémie est obligatoire en cas :

- d'accident corporel,
- d'infraction grave.

Vous pouvez aussi être contrôlé :

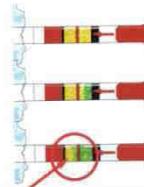
- en cas d'accident matériel,
- lors d'un contrôle routier.



## • Les moyens de contrôles

### L'alcootest ou ballon

Vous soufflez dans un ballon, et l'air expiré traverse un tube contenant un réactif chimique jaune. Si le réactif vire au vert au-delà du repère, il y a présomption d'état alcoolique supérieur à la norme.



### L'éthylotest

Cet appareil électro-  
nique n'indique,  
comme le ballon,  
qu'une présomption  
de l'état alcoolique  
qui devra être confirmée par la prise  
de sang ou l'éthylomètre.

### La prise de sang

Elle est de moins en moins  
pratiquée sauf si l'on ne peut pas  
faire autrement (blessures  
empêchant de souffler).

### L'éthylomètre



C'est un appareil électronique qui mesure le taux d'alcool en milligramme (mg) par litre d'air expiré. Les mesures effectuées par cet appareil sont incontestables et ne nécessitent pas d'analyse de sang complémentaire.

# L'ALCOOL

## • Les effets de l'alcool

Après avoir consommé une boisson alcoolisée (vin, bière, apéritif...), l'alcool passe dans le sang et dans le système nerveux (cerveau). Les effets de l'alcool apparaissent sur le conducteur dès 0,3 g/l par litre de sang, c'est-à-dire en dessous du seuil réglementaire.

### Il provoque, entre autre, les effets suivants :

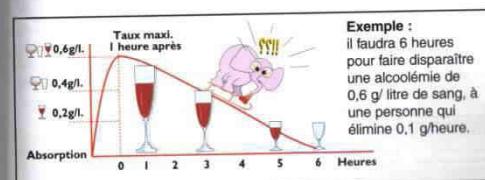
- réduction du champ visuel,
- mauvaise appréciation des distances et des vitesses,
- troubles des gestes, de la marche, de l'équilibre,
- augmentation du temps de réaction,
- euphorie, agressivité, somnolence,
- prise de risques,
- altération des capacités de raisonnement.



## • L'alcoolémie

C'est la quantité d'alcool pur contenu dans un litre de sang. A consommation égale, le taux d'alcoolémie est différent suivant les personnes en fonction :

- du sexe (une femme aura un taux d'alcoolémie plus important),
- du poids (un poids léger aura plus d'alcoolémie qu'un poids plus lourd),
- des caractéristiques individuelles.



### Appréciation de l'alcoolémie

Les doses de boissons alcoolisées servies dans les bars représentent la même quantité d'alcool. Il y aura donc autant d'alcool dans les verres ci-dessous.



### Elimination de l'alcool

Le foie élimine 95 % de l'alcool présent dans le sang. Il élimine à une cadence variable suivant les individus, c'est-à-dire entre 0,10 et 0,15 gramme par litre de sang et par heure.

### Diffusion de l'alcool dans le corps

L'alcoolémie est à son maximum une heure après l'absorption au cours d'un repas, et 1/4 heure si vous êtes à jeun.

### Les remèdes contre l'alcool

Le café, l'aspirine, la petite sieste et autres idées reçues n'ont aucune influence sur les effets de l'alcool et sur l'alcoolémie. La caféine ralentit même la vitesse d'élimination de l'alcool.

Le seul remède est le temps. Il faut attendre que l'organisme élimine l'alcool.



# MÉDICAMENTS ET DROGUES

## • Les médicaments

Certains médicaments sont incompatibles avec la conduite, notamment les somnifères et les calmants.

Ils peuvent provoquer des troubles graves : somnolence, euphorie, problèmes de perception visuelle...



Soyez prudent

Ne pas consommer de drogue avec ou sans la notice.

Soyez très prudent  
Ne pas consommer de drogue sans la lecture d'un prospectus de la santé.

Attention danger :  
ne pas conduire  
si l'effet d'un produit est de la santé.

### Conseils

Ces quelques précautions, vous éviteront de faire des désagréments :

- lire la notice,
- demander conseil à votre médecin et pharmacien,
- vérifier la date de validité du produit.

L'apposition d'un pictogramme sur le conditionnement d'un médicament est obligatoire dès lors que sa consommation est susceptible d'altérer la capacité à conduire un véhicule (baisse de vigilance, somnolence). Les conséquences néfastes des médicaments sont aggravées si l'on mal utilise ou associe avec de l'alcool.

## • Les drogues



La conduite d'un véhicule sous l'effet de substances ou plantes classées comme stupéfiants est punie de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 € d'amende.

Ce délit peut entraîner également des peines complémentaires : suspension ou annulation du permis de conduire, travail d'intérêt général, jours-amende, immobilisation du véhicule et réduction de 6 points.

## POINTS CLÉS



**pour le véhicule :**  
certificat et attestation d'assurance, attestation de contrôle technique si concerné, carte grise.



**pour le conducteur :**  
permis de conduire.



**Pour conduire une voiture, il faut une acuité visuelle avec correction éventuelle de :**  
5/10 ème pour les deux yeux.  
Si un œil a une acuité inférieure à 1/10 ème, l'autre œil doit avoir au minimum 6/10 ème.



**Le taux d'alcool et la conduite :**  
L'infraction commence à 0,5 grammes d'alcool par litre de sang.

De 0,5 à 0,79 g/l de sang, c'est une contravention.  
A partir de 0,8 g/l de sang, c'est un délit.



**Equivalence :**  
0,5 g/l de sang = 0,25 mg/l d'air expiré.  
0,8 g/l de sang = 0,4 mg/l d'air expiré.

**Les contrôles**  
Présomption : ballon, éthylotest  
Mesure incontestable : prise de sang, éthylomètre.

# ÉVALUATION

41

L'hygiène alimentaire peut avoir une influence sur vos capacités à conduire :

Oui	A
Non	B



42

Cette vignette est obligatoire sur toutes les voitures :

Oui	A
Non	B



43

Je suis en infraction si je conduis avec un taux d'alcool de :

0,3 gramme par litre de sang	A
0,5 gramme par litre de sang	B
0,8 gramme par litre de sang	C



44

Sur un long trajet, il est conseillé de faire des pauses toutes les 2 heures :

Oui	A
Non	B



45

Une mauvaise position de conduite augmente la fatigue :

Oui	A
Non	B



# USAGERS



## Les autres usagers

Les piétons

Les animaux

Les deux-roues

Les bus

Les poids-lourds

Les véhicules particuliers

- les tramways
- les véhicules lents

Les véhicules d'intervention

- non prioritaires
- prioritaires

Les numéros d'urgence

Les points clés

Auto-évaluation

## LES PIÉTONS



Ce sont des usagers vulnérables qui peuvent être indécis (personnes âgées) et imprévisibles (enfants). Lorsqu'un piéton commence à traverser, même en dehors des passages protégés, vous devez lui céder le passage et vous arrêter si nécessaire.



Vous ne devez pas dépasser un autre usager sans vous être assuré qu'aucun piéton ne traverse, surtout à proximité des passages protégés. N'oubliez pas que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les passages piétons.



**Particularité :**  
Ce panneau est implanté à proximité des écoles, des aires de jeux....

Le fait de ne pas respecter la priorité des piétons est puni d'une amende de 750 euros maximum, d'une suspension du permis de conduire et d'un retrait de quatre points sur le permis.

### La signalisation spécifique



#### • Le dépassement

Pour dépasser un piéton, vous devez respecter au minimum les distances latérales ci-dessous :

##### En agglomération



##### Hors agglomération



Les animaux domestiques et sauvages peuvent surgir sur la chaussée de manière imprévisible. Vous devez ralentir aux endroits où leur présence est la plus fréquente. (ex : chevreuils en forêt).

Lorsque vous passez à proximité d'animaux, ralentissez et ne klaxonnez pas, vous risqueriez de les effrayer.

Si un animal de grande taille (biche, sanglier...) se trouve sur la route, prévenez la gendarmerie qui se chargera de l'enlever.

### La signalisation spécifique



#### • Le dépassement

Pour dépasser un animal, vous devez respecter au minimum les distances latérales ci-dessous :

##### En agglomération



##### Hors agglomération



## LES DEUX-ROUES



Ce sont des véhicules à stabilité réduite et le moindre choc entraîne leur chute avec des conséquences graves. Leurs caractéristiques particulières sont différentes s'il s'agit d'un cycle, d'un cyclomoteur ou d'une moto.

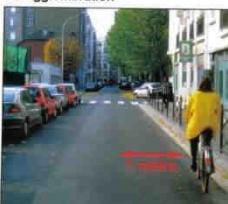
### La signalisation particulière



#### • Le dépassement

Pour dépasser un deux-roues, vous devez respecter au minimum les distances latérales ci-dessous :

##### En agglomération



##### Hors agglomération



## LES BUS



Ce sont des véhicules lourds et encombrants. Au volant des bus, la visibilité est réduite du fait des porte-à-faux et des angles morts.

En agglomération, vous devez :

- ralentir voire vous arrêter lorsqu'un bus urbain veut quitter son stationnement.
- faciliter son passage en cas de croisement difficile.

### Les aménagements et la signalisation spécifiques



##### Voie de bus

Souvent, des voies sont réservées aux transports en commun. Vous ne devez pas les emprunter.

##### Marquage d'arrêt de bus

Le stationnement sur les arrêts de bus matérialisés par des zébras jaunes est interdit.



Enfin, il arrive que les bus aient sur certaines intersections des feux spécifiques. Il ne vous concerne pas.

## LES POIDS-LOURDS



### • Les caractéristiques des poids-lourds

Ils ont de nombreux handicaps :

- insertion difficile du fait de leur poids,
- encombrement important,
- visibilité vers l'arrière limitée,
- nombreux angles morts.

De plus, ils vous masquent la visibilité vers l'avant, et rendent les croisements et les dépassages difficiles à cause de leur gabarit.

### • Le changement de direction du poids-lourd

Lorsqu'un poids-lourd veut tourner à droite, il est souvent obligé de se déporter au préalable sur la gauche. Vous devez attendre qu'il ait terminé sa manœuvre pour continuer votre route afin d'éviter une collision.



Ne pas s'engager dans l'espace libre.

180

181

## LES VÉHICULES PARTICULIERS

### • Les tramways

En règle générale, vous devez dépasser les tramways par la droite.

Il est interdit de dépasser un tramway à l'arrêt pendant la montée et la descente des voyageurs du côté où elles s'effectuent.



### • Les véhicules lents

Les véhicules à progression lente sont signalés par des feux jaunes orangés clignotants. Il s'agit des engins agricoles, des véhicules de voirie, et ceux affectés au ramassage des ordures ménagères.



### Règle de conduite

Vous devez toujours les croiser et les dépasser avec précaution. Malgré leur vitesse réduite, vous n'êtes pas autorisé à contrevenir à une signalisation ou un marquage au sol.

## LES VÉHICULES NON PRIORITAIRES

Ce sont des véhicules d'intervention urgente mais qui n'entrent pas dans la catégorie des véhicules prioritaires.

### Règle de conduite

Vous devez leur faciliter le passage lorsqu'ils utilisent leurs avertisseurs sonores ou lumineux.

### • Les ambulances

Elles sont reconnaissables à l'insigne se trouvant sur le véhicule. Elles utilisent un avertisseur sonore spécial et un feu bleu clignotant.



### • Les véhicules de gaz et d'électricité secours

Ils emploient aussi des avertisseurs sonores et lumineux spéciaux.



### • Autres véhicules

Transport de fond, médecin de garde, engins de service hivernaux, ...

## LES VÉHICULES PRIORITAIRES

### Règle de conduite

Vous devez leur céder le passage lorsqu'ils utilisent leurs avertisseurs sonores ou lumineux car ils sont prioritaires. Vous devez ralentir, voire vous arrêter et vous ranger pour faciliter les croisements et les dépassages et leur céder le passage aux intersections. Les véhicules d'intervention urgente ci-dessous entrent dans la catégorie des véhicules prioritaires.



Les véhicules de police, de gendarmerie, des douanes et de transport de détenus.



Les véhicules de lutte contre l'incendie.

### PARTICULARITÉ

Tous ces véhicules ne sont pas soumis aux limitations de vitesse.



Les véhicules du SAMU ou du SMUR

SAMU = Service d'Aide Médicale Urgente

SMUR = Service Mobile d'urgence et de Réanimation

## LES NUMÉROS D'URGENCE

Si vous devez appeler un des véhicules d'intervention urgente, vous devez connaître ces numéros.

### • Le 112

Le 112 sur un portable est prioritaire, c'est pourquoi il est normalement possible d'appeler lorsque le réseau est saturé ou avec un forfait épuisé.



### • Le 15

pour le SAMU et le SMUR.



### • Le 18

pour les pompiers (lutte contre l'incendie).



### • Le 17

pour la police ou la gendarmerie.



## POINTS CLÉS



### Les piétons



Cédez leur le passage car ils sont vulnérables et imprévisibles.



### Les voies de bus



Il est interdit de les utiliser pour circuler ou immobiliser votre véhicule.

**Le dépassement**  
Pour dépasser un piéton, un animal, ou un deux-roues, vous devez laisser un intervalle latéral d'au moins :

1 mètre en agglomération  
1,5 mètre hors agglomération

### Les arrêts de bus



Vous pouvez rouler sur les arrêts de bus, mais il est interdit d'y stationner ou de s'y arrêter.



La police, la gendarmerie, les pompiers, le SAMU, le SMUR et les douanes sont prioritaires lorsqu'ils actionnent leurs avertisseurs sonores ou lumineux.

## ÉVALUATION

46

Pour dépasser ces animaux, je dois laisser un intervalle latéral minimum de :

- 0,5 mètre A
- 1,5 mètre B
- 2 mètres C



47

Pour dépasser ce cyclomoteur, je dois laisser un intervalle latéral de :

- 0,5 mètre minimum A
- 1 mètre minimum B
- 1,5 mètre minimum C



48

Le gyrophare jaune orangé signale un véhicule lent :

- Oui A
- Non B



49

Dans cette situation :

- je m'arrête A
- je continue à la même allure B
- je klaxonne C



50

Ce véhicule roule doucement, je dépasse :

- Oui A
- Non B



## VÉHICULE

SURVEILLANCE



### Le véhicule

#### Les principaux organes

Le tableau de bord

Les avertissements

L'éclairage et la signalisation

Le poste de conduite

Entretien et dépannage

Les points clés

Auto-évaluation

# LES PRINCIPAUX ORGANES

## • Le moteur

Le moteur produit de l'énergie calorifique (chaleur) qui est ensuite transformée en énergie mécanique permettant le mouvement du véhicule.

Pour fonctionner convenablement, un moteur a besoin de plusieurs éléments :

- du carburant (essence, gasoil, GPL),
- de l'électricité fournie par la batterie, notamment pour actionner le démarreur,
- de l'huile pour le graissage des pièces en mouvement,
- du liquide de refroidissement pour limiter la température des pièces.

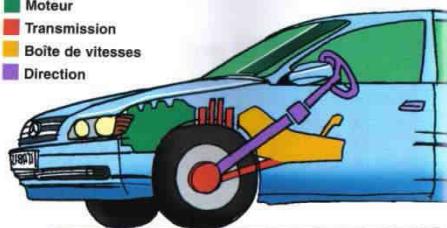
Ces différents éléments doivent être régulièrement contrôlés. De plus, s'ils fonctionnent mal, ou si leur niveau est faible, un voyant s'allume sur le tableau de bord.



188

# LES PRINCIPAUX ORGANES

- Moteur
- Transmission
- Boîte de vitesses
- Direction

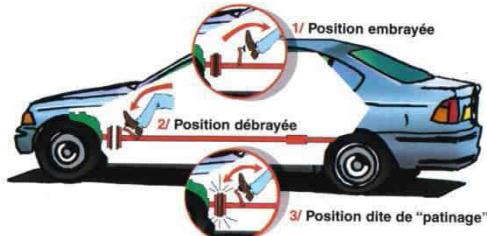


## • L'embrayage

Il est actionné avec la pédale de gauche. Il permet de mettre en liaison le moteur et la boîte de vitesses et ainsi de faire avancer le véhicule.

Il existe 3 positions de l'embrayage :

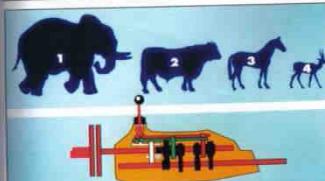
- position embrayée (1) : la pédale est relâchée, le moteur et la boîte de vitesses sont en liaison.
- Position débrayée (2) : la pédale est enfoncée, le moteur et la boîte de vitesses sont séparés.
- Position de patinage (3) : la pédale n'est pas complètement relâchée, le moteur et la boîte de vitesses sont en liaison minimum. Cette position est utilisée à très faible allure notamment pour les manœuvres.



# LES PRINCIPAUX ORGANES

## • La boîte de vitesses

Elle met en liaison le moteur et les roues. Elle permet d'adapter son allure à la configuration de la route en préservant le moteur.



Au point mort (pas de vitesse enclenchée), il n'y a pas de liaison entre le moteur et les roues.

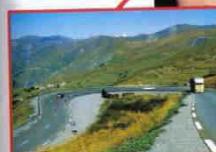
## Les différentes vitesses

La première vitesse : elle est très puissante mais ne permet pas de rouler très vite. Elle sert principalement à lancer le véhicule.

**Les vitesses suivantes : (2 à 4)**  
elles sont de moins en moins puissantes, mais elles permettent de rouler plus vite.



**La cinquième vitesse :**  
elle est utilisée pour circuler sur route. Elle est peu puissante mais permet de rouler à une bonne allure. Certains véhicules ont 6 vitesses.



Il faut utiliser convenablement les vitesses en fonction des circonstances. Un régime adapté préserve le moteur, réduit la consommation de carburant et l'émission de gaz d'échappement.

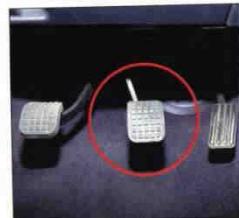
189

# LES PRINCIPAUX ORGANES

## • Le frein principal

Il est actionné par une pédale. Lorsque vous appuyez sur la pédale de freins, un liquide est mis sous pression et arrive sur chaque roue, permettant ainsi le freinage.

Les freins peuvent être à disques ou à tambours. Le premier système est plus performant et fonctionne grâce à des plaquettes, le second utilise des mâchoires.



## • Le frein à main

Il s'appelle aussi frein de parage. Il est commandé par un levier se situant près du siège conducteur.

Lorsque vous tirez sur ce levier, un câble actionne les mâchoires des roues arrière du véhicule, immobilisant ainsi ce dernier.



Le frein à main est utilisé pour démarrer en côte et quand vous quittez le véhicule. Un voyant au tableau de bord vous indique qu'il est actionné.

## • Le frein de secours

Sur les voitures, le frein de secours correspond au frein à main.



## LE TABLEAU DE BORD



### Les voyants

Surveillez régulièrement les voyants lumineux rouges ou oranges qui vous avertissent d'une anomalie :

- témoin de charge de batterie
- frein à main serré ou système de freinage déficient
- défaillance du système ABS
- défaillance Airbag (cousin gonflable)

- témoin de pression d'huile
- témoin de température excessive du moteur
- anti-dérapage
- usure des plaquettes de freins

D'autres voyants, de couleurs diverses, vous renseignent simplement :

- témoin de starter
- alerte niveau de carburant
- préchauffage du moteur diesel
- dégivrage arrière
- feux de détresse
- clignotants

- feux de position
- feux de croisement
- feux de route
- feux avant de brouillard
- feux arrière de brouillard

## LES AVERTISSEMENTS

### L'avertisseur sonore (klaxon)

Il est interdit de l'utiliser en agglomération sauf danger immédiat.  
Il peut être utilisé :  
- pour signaler sa présence dans les endroits sans visibilité et les intersections,  
- pour avertir d'un dépassement si nécessaire.  
Les avertissements doivent être brefs, modérés et utilisés à bon escient.

### L'avertisseur de changement de direction (clignotant)

Il doit être utilisé pour tout changement de direction :  
- pour tourner,  
- pour dépasser,  
- pour changer de voie,  
- pour s'arrêter,  
- pour quitter un stationnement.

### L'avertisseur lumineux (appels de phares)

La nuit, l'avertisseur sonore est interdit et peut être remplacé par les avertisseurs lumineux.  
Pour faire un appel de phares, il suffit de passer de feux de croisement en feux de route et inversement.

### L'avertissement de feux de stop



En faisant clignoter les feux de stop par pression intermittente sur la pédale, vous attirez l'attention des usagers qui vous suivent sur le fait que vous freinez.

### L'avertissement de feux de détresse

Les feux de détresse sont utilisés dans les situations suivantes :  
- vous circulez à allure réduite,  
- vous êtes immobilisé sur la chaussée (ex : panne),  
- vous êtes le dernier d'une file de voitures lors d'un fort ralentissement.

## ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION



### L'éclairage avant

**A : Au moins deux feux de route**  
Lumière blanche ou jaune, éclairant à 100 mètres minimum.

**B : Deux feux de croisement**  
lumière blanche ou jaune, éclairant à 30 mètres sans éblouir.

Souvent, c'est une même ampoule qui, à l'intérieur d'un même projecteur, permet d'être en feux de route ou en feux de croisement.

**C : Deux feux de position**  
de couleur blanche ou jaune, visibles à 150 mètres minimum.

**D : Deux indicateurs de changement de direction.** Ce sont des feux clignotants de couleur orangée.

Un dispositif appelé "signal de détresse" permet de faire fonctionner en même temps, à l'avant et à l'arrière, tous les indicateurs de changement de direction du véhicule.

**E : Feux facultatifs**  
Deux feux de brouillard, émettant une lumière blanche ou jaune très étalée. Lorsque les feux de brouillard sont allumés, les feux de position doivent l'être aussi.

**F : Une plaque d'immatriculation** blanche rétroréfléchissante.

## ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION



### L'éclairage arrière

**A : Deux feux rouges** non éblouissants, visibles à 150 mètres.

**B : Deux ou trois feux "stop"** de couleur rouge s'allument lorsqu'on appuie sur la pédale de frein. Les véhicules récents sont équipés d'un troisième feu de stop central.

**C : Deux dispositifs réflectissants** (catadioptriques) de couleur rouge, visibles à 100 mètres lorsqu'ils sont éclairés par les feux de route d'un autre usager.

**D : Deux indicateurs de changement de direction**  
Ce sont des feux clignotants de couleur orangée.

**E : Un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation** permettant de lire les numéros à 20 mètres au moins.

**F : Un ou deux feux arrière de brouillard** émettant une lumière rouge plus puissante que celle des feux rouges.  
S'il n'y a qu'un feu de brouillard, il doit être monté à gauche.

**G : Feux facultatifs**  
Un ou deux feux arrière de recul. Ils émettent une lumière blanche automatiquement quand vous enclenchez la marche arrière.

**H : Une plaque d'immatriculation** blanche ou jaune rétroréfléchissante.

Certains véhicules peuvent être équipés de feux diurnes (émettant vers l'avant une lumière blanche) permettant de rendre le véhicule plus visible de jour.

## LE POSTE DE CONDUITE



### • La position de conduite

**Réglage du siège :** asseyez-vous au fond du siège, appuyez à fond sur la pédale d'embrayage, la jambe gauche doit être légèrement pliée.

**Réglage du dossier :** Collez le dos contre le dossier, tendez les bras, la paume des mains doit toucher le volant sans décoller les épaules du dossier. Sur certains véhicules, il est possible de régler le volant.



### • Le rétroviseur intérieur

Il doit vous permettre de voir la plus grande partie possible de la vitre arrière en restant dans votre position normale de conduite.



### • Le rétroviseur extérieur gauche

Il doit vous permettre de voir la partie gauche de la chaussée se trouvant derrière. Pour bien régler ce rétroviseur, il suffit de voir la poignée de la portière arrière dans le coin droit du miroir en restant dans la position normale de conduite.

## ENTRETIEN ET DÉPANNAGE

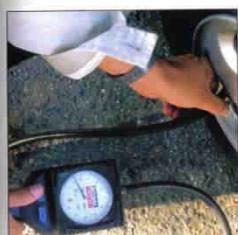
### • Le contrôle technique

Les voitures doivent passer une visite technique 4 ans après leur première mise en service. Cette visite est ensuite renouvelée tous les 2 ans.

Lors d'une vente, la visite technique du véhicule est obligatoire sauf si la dernière visite a moins de 6 mois.

**Le contrôle technique** porte sur un certain nombre de points. En cas de problème sur certaines parties du véhicule (direction, freinage, carrosserie, éclairage...), une contre-visite doit être effectuée dans les deux mois.

Un macaron sur le pare-brise et un tampon sur la carte grise certifient que le véhicule a bien passé sa visite technique obligatoire.



### • L'entretien de base

Les véhicules sont livrés avec une notice constructeur qui apporte les informations nécessaires pour connaître et entretenir votre automobile. Elle explique notamment la façon de changer une roue et une ampoule, l'emplacement des fusibles, la périodicité des vidanges, et le type de carburant à utiliser.

### • Le contrôle des niveaux

Sur votre véhicule, vous devez effectuer régulièrement le contrôle des différents niveaux :

- liquide de refroidissement,
- liquide lave-glace,
- batterie,
- huile moteur,
- liquide de frein.

Les véhicules sont équipés de voyants qui vous indiqueront un problème mécanique.



## ENTRETIEN ET DÉPANNAGE

### • Les pneumatiques

Ils jouent un rôle essentiel dans la sécurité car ils sont le seul point de contact entre la route et le véhicule.

#### Les règles de montage

- Il est obligatoire de monter quatre pneus de même structure sur le véhicule. La majorité des véhicules sont équipés de pneus à structure radiale.
- Il faut toujours monter deux pneus de même marque, type et caractéristique sur un essieu.

### • Les sculptures de pneumatiques

Les sculptures des pneus (dessins moulés dans la bande de roulement) permettent d'évacuer l'eau sur les routes mouillées. C'est pourquoi leur profondeur ne doit pas être inférieure à 1,6 mm car il y aurait une dégradation importante de la tenue de route.

Des bosses de caoutchouc sont disposées dans les rainures du pneu et constituent des témoins d'usure. Quand l'usure atteint ces bosses, il reste 1,6 mm.



Les témoins d'usure sont repérables grâce à différents sigles sur le flanc du pneumatique.

- TWI -

### • L'état des pneumatiques

Les pneus doivent être en bon état, sans hernie, sans flanc déchiré...L'usure des pneus d'un même essieu ne doit pas avoir une différence de plus de 5 mm.



### • Le gonflage des pneumatiques

Les pressions de gonflage sont données par les fabricants suivant les véhicules.

Il faut vérifier la pression à froid (pas ou peu de kilomètres parcourus).

La pression doit être augmentée de 200 à 300 grammes avant un long trajet à vitesse soutenue (ex : sur autoroute) et si le véhicule est très chargé.



## POINTS CLÉS



### Les principaux contrôles à effectuer régulièrement :

- huile
- liquide de refroidissement
- batterie
- carburant
- frein
- pression des pneumatiques

### Les moyens pour avertir les autres usagers :

- klaxon
- clignotants
- appel de phares
- feux de détresse
- feux de stop

### Les étapes pour s'installer au poste de conduite :



- réglage du siège, du dossier et du volant,
- positionnement des rétroviseurs intérieur et extérieur,
- accrochage de la ceinture de sécurité.

## EVALUATION

**51**

Une batterie ne demande jamais d'entretien :

Oui A  
Non B



**52**

Ne plus avoir de liquide de lave-glace n'est pas important pour la sécurité :

Vrai A  
Faux B



**53**

Il est obligatoire de posséder une boîte d'ampoules de rechange dans la voiture :

Oui A  
Non B



**54**

Le rétroviseur intérieur se positionne avant de régler le siège :

Oui A  
Non B



**55**

Un rétroviseur extérieur gauche bien positionné permet d'annuler tous les angles morts :

Oui A  
Non B



Réponses : 51 B - 52 B - 53 B - 54 B - 55 B

## STATISTIQUES

On compte aujourd'hui en France, plus de 36 millions de véhicules immatriculés.



### Quelques chiffres...

En 2007, on a dénombré 81272 accidents corporels, 4620 tués, 103201 blessés, dont 38615 blessés graves.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent environ 30 % des tués.

### Les principaux facteurs d'accident

#### L vitesse

La vitesse est présente dans 40 % des cas d'accidents mortels, que ce soit un excès de vitesse (plus vite que la réglementation) ou une vitesse excessive (vitesse inadaptée aux circonstances de conduite).

#### L'alcool

L'alcool est présent dans 30 % des cas d'accidents mortels.



**Les autres facteurs d'accidents :** Ce sont principalement des problèmes physiques liés au conducteur (fatigue, maladie...) et le non-respect de la réglementation (refus de priorité, dépassement interdit...).

#### La ceinture

Le non port de la ceinture est un facteur aggravant lors d'un accident. En effet, un conducteur attaché diminue par trois les risques par rapport à un conducteur sans ceinture.



## ACCIDENTS



### Les accidents

#### Les statistiques

#### Le comportement en cas d'accident

#### L'assurance

#### Le constat

#### Les points clés

#### Auto-évaluation

## COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT

### Le délit de fuite

Si vous êtes impliqué dans un accident corporel ou matériel même minime, vous devez :

- vous arrêter
  - donner votre identité aux personnes concernées.
- Si vous ne le faites pas, vous commettez un délit de fuite possible d'une amende et d'une peine de prison.



### Le témoignage

Si vous êtes témoin d'un accident, vous avez le devoir de décrire les faits le plus objectivement possible. Si c'est un accident corporel, les forces de l'ordre recueilleront votre témoignage.

Si c'est un accident matériel, laissez vos coordonnées aux personnes concernées qui vous contacteront en cas de nécessité.



### Le principe du "PAS"

Lorsque vous arrivez à proximité et que les secours sont déjà organisés, il est préférable de ne pas vous arrêter.



Par contre, si l'accident vient d'avoir lieu, vous devez absolument vous arrêter et porter secours aux victimes. Si vous ne vous arrêtez pas, vous pourrez être poursuivi pour non assistance à personne en danger.

En présence d'un accident, vous devez appliquer le principe du "PAS", c'est-à-dire Protéger, Alerter, et Secourir.

## PROTÉGER

En présence d'un accident, il faut d'abord éviter qu'il ne s'aggrave ou qu'il n'occasionne un sur-accident.

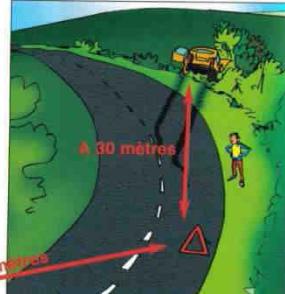
### Pour cela, vous devez :

- stationner votre véhicule à un endroit où il ne gênera personne (usagers, secours) et équipez-vous d'un gilet rétro-réfléchissant.
- couper le contact et débrancher la batterie des véhicules accidentés,
- veiller à ce que personne ne fume à proximité de l'accident,
- baliser les lieux de l'accident.

### • Le balisage de l'accident

**Le jour**, vous signalez l'accident :

- avec les feux de détresse,
- avec des triangles de présignalisation placés à 30 mètres minimum de l'accident et visibles à 100 mètres,
- grâce à des personnes faisant signe de ralentir placées sur l'accotement.



**La nuit**, éclairez les véhicules accidentés avec les feux d'un autre véhicule, garé sur l'accotement perpendiculairement à la route. Vous pouvez utiliser des lampes de poche pour avertir les autres.



En cas d'accident, le temps est précieux. Vous devez donner ou faire donner l'alerte le plus rapidement possible.

Le numéro d'urgence à composer est le 112.

Vous pouvez aussi composer le 15, le 17 ou le 18.

Ces numéros sont gratuits et valables dans toute la France. Il n'y a pas besoin d'une ligne téléphonique pour les composer dans une cabine publique.

Sur les autoroutes, utilisez les bornes d'urgence, elles permettent aux secours de savoir exactement où vous vous trouvez.



### • Les renseignements à donner aux secours :

- la nature de l'accident,
- le nombre et l'état des blessés,
- le nombre et le type de véhicules impliqués,
- l'emplacement exact de l'accident,
- les circonstances particulières : blessés bloqués dans le véhicule, matières dangereuses, risque d'immersion...

Ne raccrochez pas le premier, attendez qu'on vous le dise.



le 15



le 17



le 18



Numéro Européen

le 112

## SECOURIR



En attendant les secours, vous devez vous occuper des blessés sans aggraver leur état.

### Ce qu'il ne faut pas faire :

- donner à boire même de l'eau
- déplacer un blessé ou le sortir de son véhicule sauf danger imminent (incendie, explosion, noyade)
- ôter le casque d'un motard
- transporter un blessé dans sa voiture

### Ce qu'il faut faire :

- réconforter le blessé par des paroles rassurantes
- le couvrir avec une couverture ou un vêtement
- desserrer ses vêtements (col et ceinture)

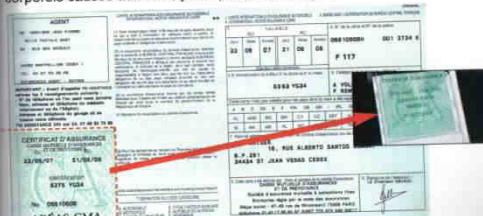
Les autres gestes possibles doivent être appris lors des formations de secouriste. Il peut être utile de connaître ces gestes dans la vie de tous les jours.



## L'ASSURANCE

### • L'assurance obligatoire :

- La responsabilité civile ou l'assurance "au tiers" : c'est la seule assurance obligatoire. Elle couvre les dommages matériels et corporels causés aux tiers, y compris les passagers.



### • Les assurances facultatives :

#### - La garantie dommage-collisions ou tiers-collisions :

elle indemnise les dégâts causés au véhicule de l'assuré en cas de collision avec un tiers identifiable, quelles que soient les responsabilités.

Cette garantie comporte une franchise qui est une somme d'argent restant à la charge de l'assuré.

#### - La garantie dommage par accident ou "tous risques" :

elle indemnise les dégâts causés au véhicule de l'assuré, même s'il n'a pas eu de collision et quelles que soient les responsabilités.

- La garantie vol-incendie : elle indemnise l'assuré en cas de vol ou d'incendie de son véhicule. L'assureur déduit une franchise de la somme remboursée.

- La garantie défense-recours : elle couvre, sous certaines conditions, les frais de justice engagés par l'assuré après un accident ou une infraction. Elle est aussi destinée à négocier avec l'adversaire en cas d'accident afin d'obtenir la meilleure indemnisation pour l'assuré.

- La garantie individuelle accident : elle couvre l'assuré en cas d'accident et lui verse une somme d'argent. En cas de décès, cette somme d'argent sera versée aux héritiers.

## LE CONSTAT AMIABLE

En cas d'accident matériel, il est conseillé de remplir un constat amiable qui permettra d'établir les responsabilités des conducteurs. Il est conseillé de posséder ce document dans le véhicule.



### Avant de remplir le constat

- Restez calme et courtois,
- S'il y a des blessés, prévenez ou faites prévenir le SAMU, la police (accident en ville) ou la gendarmerie (accident en campagne),
- Signalez l'accident par les feux de détresse et le triangle de présignalisation qui doit être placé à au moins 30 mètres de l'accident et visible à 100 mètres,
- Faites assurer la circulation et dans les cas où vous êtes obligé de dégager la chaussée, marquez à la craie l'emplacement des véhicules et des traces,

### Au moment de remplir le constat

- Recherchez les témoins et notez leurs coordonnées dans la rubrique 5,
- Présentez vos papiers (carte grise, attestation d'assurance, permis de conduire) à l'autre conducteur et demandez-lui les siens,



- Ne remplissez que le recto du constat, seules les indications de cette page servent à déterminer les responsabilités,
- Signez et faites signer le constat par l'autre conducteur. Attention, votre signature atteste de l'exactitude des circonstances de l'accident, et il ne sera plus possible de contester son contenu,
- Si l'autre conducteur refuse de signer, notez le numéro de son véhicule et contactez votre assureur.

## LE CONSTAT AMIABLE

### Après l'accident

- Séparez les deux exemplaires et remettez un des feuillets à l'autre conducteur.
- Remplissez le verso du constat et remettez-le à votre assureur dans les 5 jours ouvrés,

### Quelques judicieux conseils

- Ne remplissez pas des mentions ne correspondant pas à la réalité,
- Ne vous engagez pas sur la prise en charge injustifiée des dommages adverses,
- Ne cochez que les mentions se rapportant à la manœuvre que vous faisiez au moment de l'accident,
- Ne laissez pas l'autre conducteur remplir seul le constat,
- Ne remettez aucun document en blanc à l'autre conducteur,
- Ne refusez pas de remplir le constat mais formulez vos réserves si nécessaire,
- Remplissez consciencieusement le constat pour éviter de vous voir imputer des responsabilités injustes.
- Utilisez un stylo à bille qui rendra le double plus lisible.



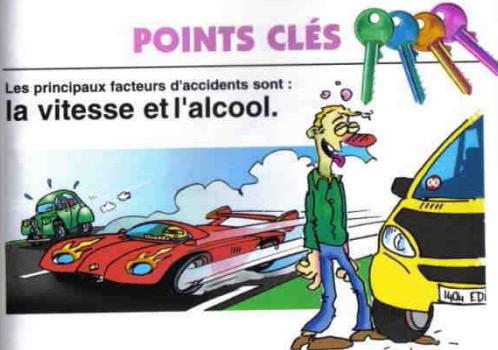
## LE CONSTAT AMIABLE

Le constat est européen, donc valable sur l'ensemble du territoire de la communauté européenne. La photo ci-dessous représente le constat amiable français.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE	
Date de l'accident : [ ] Heures : [ ] Localisation : [ ] Pays : [ ]	
Droits réservés à des véhicules autres que le V.A. utilisés avec des véhicules propres : [ ]	
Téléphones : nom, adresse et tel. : [ ]	
VÉHICULE A	
1.1 Premier d'assureur/conducteur : nom, prénom, adresse : [ ] Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Tél. ou e-mail : _____ Les droits réservés aux véhicules autres que le V.A. sont-ils utilisés par le conducteur ? [ ] Oui [ ] Non [ ]	
1.2 Véhicule : L'assureur : _____ Numéro d'immatriculation : _____ Pays d'immatriculation : _____	
1.3 Société d'assurance : nom, adresse, prénom : Nom : _____ N° de contrat : _____ N° de carte verte : _____ Assurance responsabilité civile : _____ Assurance tous les risques : _____ Assurance : _____ Tél. ou e-mail : _____ Les droits réservés aux véhicules autres que le V.A. sont-ils utilisés par le conducteur ? [ ] Oui [ ] Non [ ]	
1.4 Conducteur : nom, prénom et adresse : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Tél. ou e-mail : _____ Permis de conduire n° : _____ Lieu de délivrance : _____ Permis valable jusqu'en : _____	
1.5 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche : [ ] →	
1.6 Dépôt appartenant au véhicule A : [ ]	
1.7 Mes observations : _____	
A	
B	
Signature des conducteurs : [ ]	
Mes observations : _____	

## POINTS CLÉS

Les principaux facteurs d'accidents sont : **la vitesse et l'alcool.**



Comportement en cas d'accident :



- protéger pour éviter un sur accident,
- alerter les secours,
- secourir les victimes.



**L'assurance obligatoire** est la responsabilité civile, assurance aux tiers, les autres garanties sont facultatives.

Il est conseillé de posséder un constat amiable dans la voiture, mais ce n'est pas obligatoire.



## EVALUATION

56

Je peux continuer tout droit :

Oui A  
Non B

57

Je dois obligatoirement posséder un constat dans mon véhicule :

Oui A  
Non B

58

En cas de panne, je dois positionner mon triangle de présignalisation à au moins 40 mètres de mon véhicule :

Oui A  
Non B

59

Pour avertir les secours, je dois composer :

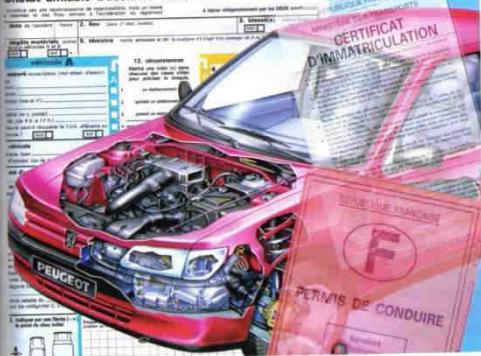
le 11 A  
le 12 B  
le 15 C

60

Pour secourir un blessé, il faut :  
le couvrir avec une couverture A  
lui parler pour le rassurer B  
lui donner de l'eau à boire C

Réponses : 56 B - 57 B - 58 B - 59 C - 60 A B

## ONSAIT ARRÊTÉ D'ACCIDENT AUTOMOBILE



### Vie pratique

#### Le permis à points

##### Les sanctions

La suspension du permis

l'annulation du permis

Le constat amiable

La fourrière

La conduite économique

Les tunnels

La carte grise

Le téléphone portable

Le feu de voiture

Le contrôle technique

La ceinture de sécurité

La signalisation européenne

Index

## LE PERMIS À POINTS



### Objectif

C'est une mesure pédagogique qui a pour finalité d'éviter la récidive des conducteurs infractionnistes.

### Principe

Le permis de conduire est affecté d'un capital maximal de 12 points.

Le nombre de ces points est réduit de plein droit si le conducteur commet certaines infractions.

Lorsque le nombre de points devient nul (égal à 0), le permis avec l'ensemble des catégories possédées (voiture, moto, poids lourd...) perd sa validité et est annulé.

### Les infractions entraînant un retrait de points

Le nombre de points retirés pour une infraction est fixé forfaitairement, c'est-à-dire qu'il est le même pour tout le monde. Les infractions susceptibles d'entraîner un retrait de points sont de 2 sortes :

- les délits = **- 6 points**.
- les contraventions = **- 1 à - 6 points**

### Particularités :

Pour plusieurs infractions commises simultanément, vous perdrez 8 points maximum.

Vous ne pouvez pas perdre 12 points en une seule fois.

### Comment sont retirés les points ?

L'agent verbalisateur doit signaler au conducteur le risque de la perte d'un certain nombre de points.

Le retrait de points intervient ensuite de plusieurs manières : après le paiement de l'amende forfaitaire ou après jugement définitif du tribunal.

### La connaissance du nombre de points

Après avoir obtenu un code confidentiel délivré par la préfecture, vous pouvez consulter à tout moment le solde des points sur votre permis de conduire sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



### La reconstitution du capital

- Si vous ne commettez pas d'infraction entraînant un retrait de points pendant 3 ans (ou 1 an pour la perte uniquement d'un point), vous retrouverez automatiquement votre capital de 12 points.
- Vous pouvez aussi suivre un stage de sensibilisation qui vous permet de récupérer 4 points maximum.

## LE PERMIS À POINTS

### Déroulement du stage

Les stages sont volontaires et payants. Ils durent 2 jours et sont assurés par des organismes agréés par les préfectures.

Leur objectif est de sensibiliser les conducteurs infractionnistes sur la sécurité routière et sur les causes et conséquences des accidents de la route. Cette démarche a pour vocation de faire évoluer positivement les comportements routiers des participants pour éviter la récidive. Votre préfecture peut vous renseigner sur l'organisation de ces stages.

### Comment retrouver son droit de conduire ?

En cas de perte totale des points, vous ne pouvez pas obtenir un nouveau permis de conduire avant l'expiration d'un délai de 6 mois, à compter de la date de remise du permis à la préfecture.

Pour obtenir un nouveau permis, il faut :

- être reconnu apte après une visite médicale et un examen psychotechnique,

- repasser l'examen du permis de conduire (code et pratique) pour les titulaires du permis depuis moins de trois ans,

- repasser uniquement l'épreuve du code de la route pour les conducteurs titulaires du permis depuis plus de trois ans.
- Remarque :** pendant le délai de 6 mois, vous pouvez effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter un nouveau permis.



### Le permis probatoire :

Il est doté d'un capital initial de 6 points. Au bout de 3 ans sans infraction, le capital pourra atteindre 12 points (2 ans pour les personnes issues de l'AAC).

Il s'adresse à tous les nouveaux titulaires d'un 1<sup>er</sup> permis de conduire (moto, auto,...) mais également aux conducteurs qui ont eu leur permis annulé ou invalidé.

Pendant la période probatoire, un stage de sensibilisation à la sécurité routière est obligatoire en cas de perte d'au moins 3 points en une seule fois. (environ 230 euros)

En cas de perte de 6 points, le permis est invalidé, ce qui entraîne une interdiction de conduire. Au bout de ce délai il faut repasser l'examen du permis de conduire (code et pratique).



## LE CONSTAT AMIABLE

12. CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES VOUS POURREZ COCHER UNE CASE	
<input type="checkbox"/> A	Mettre une case dans chacune des cases utilisées pour préciser le constat
<input type="checkbox"/> 1	à l'entrée d'un rond-point
<input type="checkbox"/> 2	à l'entrée d'une route
<input type="checkbox"/> 3	à l'intersection d'une route avec une piste cyclable
<input type="checkbox"/> 4	à l'intersection d'un rond-point et d'une route
<input type="checkbox"/> 5	en virage dans un virage, ou en courbe de biseau
<input type="checkbox"/> 6	à l'intersection sur une place : à sens giratoire
<input type="checkbox"/> 7	stationné sur une place : à sens giratoire
<input type="checkbox"/> 8	stationné à l'entrée en roulant dans la même voie, et non dans une autre
<input type="checkbox"/> 9	stationné dans le même sens que les autres véhicules
<input type="checkbox"/> 10	changeant de direction dans une intersection ou pour s'engager sur un lieu privé
<input type="checkbox"/> 11	double file
<input type="checkbox"/> 12	vélo à droite
<input type="checkbox"/> 13	vélo à gauche
<input type="checkbox"/> 14	recul
<input type="checkbox"/> 15	empruntant une voie réservée à la circulation en sens inverse
<input type="checkbox"/> 16	sortant de droite, traversant la chaussée
<input type="checkbox"/> 17	n'ayant pas obtenu un signal de priorité ou un feu rouge
<input type="checkbox"/> Indiquer le nombre de cases cochées	
A : Aperçu détaillé des circonstances d'accident	
B : Copie de l'accord au moment du choc	

Cette colonne comporte 17 cases représentant les circonstances d'un accident. Bien entendu, dans certains accidents, plusieurs cases peuvent être cochées. Attention, les erreurs ou les omissions peuvent fausser les responsabilités.

### LES CASSES DÉLICATES

- Le stationnement est différent de l'arrêt. Un véhicule à l'arrêt est stoppé momentanément et le chauffeur reste au volant ou à proximité de son véhicule.
- Cocher cette case si vous avez percuté le véhicule devant vous.

8. Cette case doit être cochée si le conducteur change de direction dans une intersection ou pour s'engager sur un lieu privé. Attention, cette case ne doit pas être cochée lorsque la route fait une courbe.

17. Le signal de priorité peut être un panneau ou un feu tricolore.

N'oubliez pas d'indiquer le nombre de cases cochées.

Si aucune case n'a été cochée dans une colonne, indiquez au bas de cette colonne.

RUBRIQUE 13 : CROQUIS DE L'ACCIDENT  
Ce croquis est très important pour confirmer les circonstances de l'accident et la position des véhicules au moment du choc. Il faut qu'il soit clair, simple, précis et complet.

Pour ce faire, il faut positionner les véhicules avec précision, en mentionnant les axes médians et la signalisation routière.

RUBRIQUE 15 : SIGNATURE CONDUCTEURS  
Signez et faites signer l'autre conducteur.

Attention, votre signature vous engage sur l'exactitude des données mentionnées sur le constat. Une fois signé, vous ne pourrez plus rien modifier et les mentions ne seront plus contestables.

220

## LA FOURRIÈRE

### • Définition

C'est le lieu désigné par l'autorité administrative où est transféré un véhicule. En pratique, le véhicule est gardé jusqu'à ce que le propriétaire règle les frais pour le récupérer.



### • Les infractions entraînant une mise en fourrière

Votre véhicule peut être transféré en fourrière si l'agent compromet la sécurité des usagers, s'il gêne la circulation (ex : stationnement sur un pont) ou s'il gêne l'utilisation de la route (ex : stationnement gênant). Votre véhicule peut aussi être enlevé pour stationnement abusif (plus de 7 jours au même endroit).

### • Les sanctions

Vous devez payer la contravention pour stationnement interdit et les frais d'enlèvement.

### • Le retrait de la fourrière

Vous devez aller au commissariat qui va effectuer "une main levée de mise en fourrière" après avoir vérifié certains éléments :

- la carte grise,
- la validité de l'assurance,
- la validité du contrôle technique,
- le permis de conduire.

### • Les vérifications lors du retrait

Au moment du retrait, vérifiez l'état extérieur et intérieur du véhicule. Comparez vos observations avec la fiche descriptive d'enlèvement rédigée par l'agent verbalisateur et le dépanneur.

En cas de litige, vous devez saisir le service contentieux de la fourrière et le tribunal administratif.

### • Bon à savoir

On ne peut pas enlever un véhicule avec une personne à l'intérieur.

## LA CONDUITE ÉCONOMIQUE

### • La climatisation

La climatisation en voiture, c'est plus de confort et surtout plus de sécurité : la vigilance du conducteur est meilleure quand il a moins chaud et le système fournit un air sec qui désembue très rapidement les vitres. Mais c'est aussi plus de carburant consommé, plus de pollution atmosphérique et plus d'émissions de gaz à effet de serre.

Comment limiter son usage ?

- stationner à l'ombre,
- ouvrir les fenêtres pour évacuer la chaleur de l'habitacle avant d'enclencher la climatisation,
- rouler fenêtres fermées quand elle fonctionne et limiter la température,
- éteindre la climatisation automatique lorsqu'il ne fait pas trop chaud.



La climatisation augmente la consommation de carburant de plus de 25% en ville et de plus de 15% sur route et entraîne aussi une augmentation de la pollution et des émissions de CO2.

Sachez aussi que les vitres ou le toit ouverts augmentent la résistance à l'air et donc la consommation de carburant.

### • Adopter une conduite souple

On peut observer une différence de consommation de 40% entre un conducteur raisonnable et un conducteur agressif.

Il est préférable d'anticiper les événements pour garder une vitesse stabilisée et éviter les accélérations suivies de freinages fréquents. Il faut éviter de rouler en sur-régime.



### • Le démarrage

Un moteur froid consomme plus qu'un moteur chaud : 50% de consommation supplémentaire sur le 1<sup>er</sup> km et 25% sur le 2<sup>ème</sup> km. Il faut donc éviter les trajets de moins de 5 km ou solliciter le moteur avec douceur afin d'éviter une surconsommation coûteuse, de forts rejets polluants et une usure prémature des organes mécaniques.

Il est inutile de faire chauffer le moteur à l'arrêt, il est préférable de rouler doucement dès que le moteur tourne.

### • Entretien

Un moteur mal réglé ou mal entretenu peut entraîner une surconsommation de 50%. L'automobile représente 46% de la consommation du secteur des transports loin devant les poids lourds (20%).

## LA CONDUITE ÉCONOMIQUE

### • L'état du véhicule

Le réglage du moteur doit être confié à un garagiste.

Une consommation excessive de carburant est souvent liée à l'état général du véhicule et notamment aux pneumatiques.

Lorsque les pneus sont sous-gonflés ou lorsque leur pression est différente sur un même essieu, la résistance au roulement est plus forte donc la consommation est plus élevée.

Leur usure est aussi plus rapide.



### • Sur autoroute

Rouler à 120 km/h au lieu de 130 km/h permet une différence de consommation de plus d'1 litre aux 100 km.

### • Le chargement

Tout chargement induit une augmentation de la consommation.

Il est préférable d'utiliser un porte vélos qui se fixe à l'arrière et il est aussi préférable de placer les bagages dans une remorque plutôt que sur le toit. Si vous ne pouvez pas faire autrement, il existe des coffres aérodynamiques spécialement adaptés qui diminuent la résistance à l'air.



Ensuite, n'oubliez pas de démonter ces supports quand ils ne vous servent plus : une valise vide augmente votre consommation jusqu'à 1 litre aux 100 km.

### • Etiquetage des véhicules neufs

Les constructeurs automobiles et les distributeurs doivent apposer sur chaque véhicule en vente une étiquette indiquant la consommation de carburant et les émissions de CO2.

L'étiquette qui comporte sept classes de couleurs différentes (comme pour les appareils ménagers) permet à tout acheteur potentiel d'automobile d'être renseigné de manière lisible.



### • Nouvelles énergies

Après les véhicules électriques ou fonctionnant au gaz (GPL/GNV), les biocarburants font leur apparition progressivement (Ethanol, Diester ...).

# LES TUNNELS

## A l'approche d'un tunnel

Avant d'entrer dans un tunnel, le conducteur doit s'assurer que son véhicule est dans un état correct (absence de fumée) et que le niveau de carburant est suffisant. Il doit aussi prendre connaissance des règles relatives à la traversée du tunnel (vitesse, inter distance...).

Certains tunnels routiers sont équipés pour la diffusion d'une ou plusieurs fréquences radio. En cas d'événement, les fréquences diffusées deviennent des moyens d'alerte et permettent d'informer les usagers sur le comportement à adapter.

## A l'entrée d'un tunnel

L'entrée dans un tunnel routier induit un changement brutal d'environnement routier. Il faut prendre conscience de l'effet "trou noir" en entrant dans le tunnel.

 Vous devez vous adapter aux conditions de conduite dans un tunnel et appliquer les prescriptions en vigueur (arrêt et stationnement interdits, allumage des feux, interdiction de faire demi-tour, ...).

## Conduire dans un tunnel

Vous devez localiser les équipements de sécurité tout en restant attentif aux messages diffusés à la radio ou sur les panneaux à messages variables.

Certains tunnels imposent le respect de 2 catégories d'inter-distances :

- En marche normale (chevrons, bandes blanches, diodes bleues)
- A l'arrêt : pour faciliter l'intervention des secours et limiter la propagation d'un incendie.

## Les équipements de sécurité

Les niches de sécurité sont mises à disposition des conducteurs pour signaler un incident et obtenir des informations sur les comportements à adopter.

Elles comportent des extincteurs et un poste d'appel d'urgence permettant d'entrer directement en contact avec les services de secours du tunnel.

 Les niches de sécurité ne protègent pas de l'opacité et de la toxicité des fumées ou de la chaleur d'un incendie en tunnel.

Les issues de secours permettent de se mettre en sécurité en cas d'événement. Certaines issues de secours conduisent directement à l'air libre et d'autres dans une autre galerie ou dans un abri sécurisé.



# LES TUNNELS

## En cas d'incident

Dans un tunnel, l'arrêt est interdit sauf en cas d'urgence sur des emplacements prévus à cet effet. En cas de bouchon, respectez les distances de sécurité à l'arrêt et couper votre moteur pour limiter les émissions de gaz. Alertez les services de sécurité en utilisant le réseau d'appel d'urgence et suivez les instructions qui peuvent vous être imposées par radio, haut-parleur ou panneaux à messages variables.

## En cas d'incendie

Le développement de fumées opaques perturbe le repérage et le cheminement vers les issues de secours. Il faut réagir rapidement car tout se joue dans les premières minutes.



- En cas d'incendie ou de dégagement de fumée sur son propre véhicule, il faut tenter de sortir le véhicule du tunnel ou s'arrêter sur un emplacement prévu à cet effet en donnant l'alerte grâce aux bornes d'appel d'urgence et en utilisant l'extincteur mis à disposition, puis évacuer vers les issues de secours.

- En cas d'incendie ou de dégagement de fumée d'un autre véhicule, il faut s'arrêter immédiatement et prévenir les autres usagers en allumant les feux de détresse et en respectant une distance de sécurité avec le véhicule qui précède. Alerter les secours en utilisant uniquement les bornes d'appel d'urgence. Si possible, tenter d'intervenir sur le début d'incendie avec les extincteurs mis à disposition ou évacuer vers les issues de secours.

Une fois mis en sécurité dans les abris, il faut attendre les instructions et ne jamais ouvrir les portes "coupe feu" ou retourner dans le tunnel sans y être autorisé par les services d'intervention.

## Téléphone portable ou borne d'appel d'urgence ?

L'appel des numéros d'urgence (ex.112) introduit un intermédiaire et des délais dans la chaîne d'information des services d'intervention. L'usage des bornes d'appel d'urgence est direct et permet de vous localiser.



## Les principaux comportements dangereux en cas d'incendie en tunnel :

croire que l'on est protégé en restant confiné dans l'habitatice, suivre ou dépasser un véhicule en feu ou produisant de la fumée, ne pas respecter les distances de sécurité en roulant ou à l'arrêt, faire demi-tour, faire marche arrière, rester à coté du véhicule, maintenir les portes des issues de secours ouvertes pour observer le déroulement des événements, retourner dans le tunnel...

# LA CARTE GRISE

Le certificat d'immatriculation ou "carte grise" contient de nombreuses informations qu'il est nécessaire de connaître.

République Française		Certificat d'immatriculation	
PRÉFECTURE DE L'HERAULT			
24/08/2005/10200/PTAC/			
CA 8428 XS 33 11/2/2005 (B) 14/23/1986			
(C-13 M BENLACTY CLAUDE			
(C-14) EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE			
(C-15) 1			
12 JUJ DES GROTTES		154 33140 MAUZOUX	
(D-1) PEUGEOT (B-2, 13		(B-2, 13	
(B-2) 70124		(B-2) 70124	
(B-3) 308 CABRIO		(E) VF3701F2831857817	
(F-1) (P-2) 1576 (P-3) 2578		(F-1) (P-2) 1576 (P-3) 2578	
(G-1) (P-1) 1220		(G-1) (P-1) 1220	
(G-2) (P-1) 00 (P-2) 23		(G-2) (P-1) 00 (P-2) 23	
(H-1) (P-1) 4 (P-2) 4500 (P-3) 4500		(H-1) (P-1) 4 (P-2) 4500 (P-3) 4500	
(H-2) 182,80 (H-3) 182,80		(H-2) 182,80 (H-3) 182,80	
(I-1) 27/08/2003 (A-1) 605 SY 34		(I-1) 27/08/2003 (A-1) 605 SY 34	
(X-1) VISITE AVANT LE 05/04/2005 B (SAUF HUIT SEM.)			
Pour la police, les douanes, les gendarmeries et les autres organismes de l'Etat			
Certificat d'immatriculation			
BENLACTY CLAUDE			
PEUGEOT			
VF3701F2831857817			
8428 XS 33 11/2/2005			

# LA CARTE GRISE

La carte grise nous renseigne aussi sur les caractéristiques liées aux poids des véhicules. C'est pourquoi nous vous proposons ces quelques définitions pour mieux comprendre à quoi correspond chaque terme lié au poids.

Lors de l'achat d'un véhicule neuf, en plus de la facture et du bon de garantie, le vendeur doit vous remettre une carte grise provisoire.

Lors de l'achat d'un véhicule d'occasion, en plus du certificat de contrôle technique datant de moins de six mois, (si le véhicule a plus de quatre ans), le vendeur doit vous remettre la carte grise barrée (sans le coupon détachable), portant la mention "vendu le ..." et signée. Il vous remettra aussi un certificat de situation du véhicule (dit certificat de non gage) et un certificat de vente qu'il aura rédigé préalablement.



Ancien modèle de certificat d'immatriculation

## Poids à vide (PV) :

C'est le poids du véhicule en ordre de marche, avec les différents pleins (eau, huile, carburant), la roue de secours et les équipements livrés avec le véhicule (ex : outils).

## Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) :

C'est le poids maximum que peut atteindre la remorque, la caravane ou la voiture avec son chargement. Il figure sur la carte grise des véhicules concernés.

## Poids Total Roulant Autorisé (PTRA) :

C'est le poids maximum constitué du véhicule tracteur et de la remorque ou caravane. Ce poids figure sur la carte grise du véhicule tracteur.

## Poids réel :

C'est le poids de l'ensemble que l'on pèse sur une balance.

## LE TÉLÉPHONE PORTABLE

### • Le téléphone au volant

Depuis quelques années, le téléphone portable est en pleine expansion. Le nombre d'abonnés a largement dépassé les 38 millions en France. Ce nouvel outil de communication apporte de nombreux avantages, mais il entraîne aussi des désagréments si on ne l'utilise pas rationnellement. Un des phénomènes observable est l'utilisation du téléphone au volant.



Tout conducteur de véhicule doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.



### • La réglementation

L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit.

### • Les sanctions

Cette infraction est punie d'une amende de 35 € et d'un retrait de 2 points sur le permis de conduire.

### • Les risques du téléphone au volant

- non-respect de certaines règles de circulation,
- diminution de la vigilance,
- conduite d'une main sauf pour l'utilisation d'un kit mains libres,
- augmentation du temps de réaction,
- écarts de direction,
- ralentissement abnormal de l'allure.

### • Les règles d'utilisation

- couper la sonnerie en conduite,
- mettre la messagerie,
- s'arrêter dans un lieu adapté pour téléphoner.

## LE FEU DE VOITURE



### • Le feu de voiture

Le risque de feu de voiture se rencontre principalement suite à un accident. L'huile, les carburants et les vapeurs inflammables peuvent faire naître un incendie dans le compartiment moteur.

### • Les mesures de prévention élémentaires

- 1/ Déclenchez la pré-ouverture du capot. Ne pas l'ouvrir complètement pour éviter l'appel d'air.

**La source de chaleur :** il s'agit d'une énergie qui élève la température (ex : flamme, étincelle).

Ces trois éléments forment le triangle du feu. Il suffit d'en éliminer un pour que le feu s'éteigne de lui-même.

### • L'utilisation d'un extincteur

- 2 / Mettez votre extincteur en fonctionnement (ex : dégouillez).

Pour qu'un feu débute dans un véhicule, il est nécessaire que trois éléments soient réunis :

### • Le combustible

Il fournit la matière première du feu (ex : caoutchouc, essence, carton...).

- 3 / Testez le bon fonctionnement de l'extincteur.

4 / Placez la lance dans l'ouverture du capot.

- 5 / Projetez le contenu de l'extincteur.

6 / Ouvrez le capot en portant des gants pour terminer l'extinction.

## LA CEINTURE DE SÉCURITÉ



### • Réglementation

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les conducteurs et les passagers.

Il est interdit de transporter un enfant de moins de dix ans aux places avant des véhicules sauf dans les cas suivants :

- si l'enfant est installé dans un dispositif homologué dos à la route,
- s'il y a impossibilité de faire autrement (ex : véhicule ne comportant pas de siège arrière).

### • Les sanctions

Le conducteur ne portant pas la ceinture de sécurité risque une amende et un retrait de 3 points sur son permis. Il est aussi responsable de ses passagers de moins de 18 ans, il devra payer leur amende en cas de non-port de la ceinture. La responsabilité du conducteur n'est pas exclusive de celle du passager qui reste tenu de s'attacher et peut à ce titre être verbalisé.

### • Les objections contre la ceinture

Les objections les plus couramment opposées au port de la ceinture ont trait à l'éjection, à l'incendie du véhicule ou à son immersion.

Les préjugés concernent aussi le risque supplémentaire pouvant être induit par la ceinture et la restriction de liberté individuelle.

Nous allons présenter une analyse succincte de ces différents éléments.

### • L'éjection du véhicule

C'est l'événement à plus haut risque lors d'un accident. La ceinture de sécurité supprime ce risque et diminue considérablement la mortalité accidentelle.



## LA CEINTURE DE SÉCURITÉ



### • La gêne de la ceinture

Sa fabrication tient compte des données anatomiques et des gestes nécessaires à la conduite. De plus, des perfectionnements récents facilitent son utilisation (ex : réglage en hauteur).

### • L'incendie du véhicule

Ce risque est évoqué comme argumentation au non-port de la ceinture. Il faut néanmoins savoir que seulement 0,25 % des véhicules accidentés prennent feu. En outre, le port de la ceinture diminue le risque d'être inconscient lors d'un choc et par conséquent donne la possibilité de sortir du véhicule.

### • Les risques de la ceinture

La ceinture peut provoquer des blessures sur le thorax et le sternum lors d'un choc important. Mais ces blessures sont minimes comparées à celles pouvant être provoquées par l'habitat en cas de non-port de la ceinture.



### • La restriction de liberté individuelle

L'obligation du port de la ceinture n'a pas pour objectif de limiter la liberté individuelle, mais elle se justifie par l'efficacité démontrée de la ceinture. De plus, le coût élevé des accidents de la route est partagé par l'ensemble de la société. Il est par conséquent difficile de défendre le droit à une liberté qui se traduit par une mortalité élevée.

# SANCTIONS

## • Les délits (quelques exemples)

Délits	Amende maxi	Retrait de permis	Perte de points	Divers
Conduite en état d'ivresse (à partir de 0,25 à 0,79 g/l d'alcool dans l'air expiré)	4500 €	Suspension 3 ans ou Annulation 3 ans	6	2 ans de prison maxi
Refus de soumettre à un test d'alcoolemie ou de stupéfiants	4500 €	Suspension 3 ans ou Annulation 3 ans	6	2 ans de prison maxi
Conduire sous l'influence des stupefiants	4500 €	Suspension 3 ans ou Annulation 3 ans	6	2 ans de prison maxi pour un conducteur avec moins de 2000 km et 2 mois de prison pour les autres
Délit de fuite	30000 €	Suspension 5 ans ou Annulation 3 ans	6	2 ou 4 ans de prison, amende ou perte de 6 bourses ou homicide et/ou mort
Refus d'empêcher d'immobiliser le véhicule et de se soumettre aux vérifications	3750 €	Suspension 3 ans	6	3 mois de prison maxi
Entrave ou gêne à la circulation	4500 €	Suspension 3 ans	6	immobilisation fournie 2 ans de prison maxi
Fausse plaque d'immatriculation	3750 €	Suspension 3 ans	6	5 ans de prison maxi Confiscation du véhicule
Homicide involontaire	75000 €	Suspension 5 ans ou Annulation	6	5 ans de prison maxi
Blessures involontaires avec incapacité de travail de plus de 3 mois	45000 €	Suspension 5 ans ou Annulation	6	3 ans de prison maxi
Mettre en danger délibérée la vie d'autrui	15000 €	Suspension 5 ans ou Annulation 5 ans	-	1 an de prison maxi
Conduite pendant suspension du permis	4500 €	Suspension 3 ans ou Annulation 3 ans	6	2 ans de prison maxi
Défaut de permis	15000 €	Possibilité d'interdiction temporaire de délivrance	-	Immobilisation : saisie du véhicule - 1 an de prison maxi
Excès de vitesse de 50 km/h et plus (en cas de réécriture dans l'arrêté)	3750 €	Suspension 3 ans	6	3 mois de prison maxi
Défaut d'assurance	3750 €	Suspension 3 ans ou Annulation 3 ans	-	Immobilisation, confiscation, interdiction de conduire, TIG...

## • Les contraventions (quelques exemples)

Contraventions	Classe	Amende maxi	Amende forfaitaire	Retrait de permis	Perte de points	Divers
Conduite en état d'ivresse (de 0,25 à 0,79 g/l d'alcool dans l'air expiré)	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	6	immobilisation du véhicule
Utilisation d'un anti-radars	5	1500 €	-	Suspension 3 ans	2	Le matériel et le véhicule peuvent être saisis
Circulation avec un pneumatique dégonflé	4	750 €	135 €	-	-	
Arrêt ou stationnement dangereux	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	3	Immobilisation et mise en fourrière possible
Arrêt ou stationnement générant sur la voie de bus	4	750 €	135 €	-	-	Immobilisation et mise en fourrière possible
Arrêt ou stationnement générant sur l'emplacement d'autre véhicule	4	750 €	135 €	-	-	Immobilisation et mise en fourrière possible
Non port de la ceinture de sécurité	4	750 €	135 €	-	3	Contravention pour chaque occupant non attaché
Non port du casque ou casque non homologué	4	750 €	135 €	-	3	Immobilisation possible du véhicule

# SANCTIONS

Contraventions	Classe	Amende maxi	Amende forfaitaire	Retrait de permis	Perte de points	Divers
Circulation sans plaque d'immatriculation	4	750 €	135 €	-	-	Immobilisation du véhicule
Défaut de matrice de la vitesse	4	750 €	135 €	-	-	
Excès de vitesse de 0 à 19 km/h	3	450 €	68 €	-	1	Amende de 3 <sup>e</sup> classe si la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h, sinon amende de 2 <sup>e</sup> classe
Excès de vitesse de 20 à 29 km/h	4	750 €	135 €	-	2	Interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux sans permis, pour une période d'une durée de trois ans au plus.
Excès de vitesse de 30 à 39 km/h	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	3	Obligation d'accompagnement à ses frais pour toute utilisation de la sécurité routière
Excès de vitesse de 40 à 49 km/h	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	4	Quel que soit le régime de pénalisation
Excès de vitesse de 50 km/h et plus	5	1500 €	-	Suspension 3 ans	6	Non respect de la sécurité routière
Non respect de la réglementation de la route	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	4	
Non respect de la signalisation de route ou d'un stop	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	4	
Circulation en état d'ivresse	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	4	
Non respect des distances de sécurité	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	3	
Dépassements	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	3	
Franchissement d'une ligne continue	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	3	
Circulation dans une zone gauche d'une chaussée à double sens	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	3	
Accrochage d'un conducteur qui est sur le bon sens	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	2	
Chuchotement d'une ligne continue	4	750 €	135 €	Suspension 3 ans	1	
Maintien d'un véhicule mobile avec véhicules en face	4	750 €	135 €	-	1	Quand le conducteur en face a manifesté sa gêne
Usage intermittent des phares	4	750 €	135 €	-	-	
Propre circulation, non réglementaire ou illégale	4	750 €	135 €	-	-	Immobilisation possible du véhicule
Non respect du feu jaune (lumière verte)	2	150 €	35 €	-	-	
Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur (lumière verte)	2	150 €	35 €	-	2	
Non opposition à A pour les jeunes conducteurs	2	150 €	35 €	-	-	
Changement de direction sans avertisseur	2	150 €	35 €	Suspension 3 ans	3	
Arrêt ou stationnement temporaire sur la bande d'arrêt d'urgence	2	150 €	35 €	-	-	
Non présentation de l'avertisseur d'assurance ou non apportation du certificat d'assurance	2	150 €	35 €	-	-	
Non présentation des papiers d'engagement (délai de 15 jours pour conduire, carte grise)	1	98 €	11 €	-	-	
Arrêt ou stationnement au-delà du temps réglementaire	1	98 €	11 €	-	-	Les papiers doivent être présentés dans les 5 jours suivant l'infraction de 4 <sup>e</sup> classe

# LA SIGNALISATION EUROPÉENNE

Certaines parties de la signalisation sont différentes chez nos voisins européens. C'est pourquoi nous vous présentons ci-après les panneaux qui n'existent pas en France ou qui ont un sens différent en dehors de nos frontières.

## • Belgique



## • Espagne



## • Irlande



## • Italie



## • Danemark



# LA SIGNALISATION EUROPÉENNE

## • Luxembourg



## • Pays-Bas



## • Portugal



## • Allemagne



## • Royaume-Uni



## • Suisse

